

# Etude agricole

## Pays du Perche Sarthois



Etude réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Sarthe  
Secteur Economie, Forêt, Aménagement  
*Jun 2007*



## **TABLE DES MATIERES**

<b>Table des matières</b> -----	<b>2</b>
<b>Introduction</b> -----	<b>3</b>
<b>Partie 1 : Méthodologie et précautions d'usage</b> -----	<b>3</b>
Le recensement-----	3
Les précautions d'utilisation-----	3
<b>Partie 2 : Résultat du recensement</b> -----	<b>4</b>
Nombre d'exploitations-----	4
Age des exploitants-----	4
Surface des exploitations-----	5
Production des exploitations-----	5
<b>Partie 3 : Les cartes de synthèses</b> -----	<b>6</b>
Localisation des sièges d'exploitation -----	6
Age des exploitants et statut d'exploitation -----	7
Répartition des productions principales-----	8
Les moyens de production-----	8
La Surface Agricole Utile (SAU) – Des différences d'occupations du sol -----	9
La production laitière – Une forte présence mais inégalement répartie -----	10
La viande bovine – Un secteur historique de production : la vallée de l'Huisne -----	11
La production avicole – Un secteur privilégié d'implantation dans le sud du Pays-----	12
La production porcine – Peu d'ateliers. Implantation majoritaire dans le sud du Pays --	14
Le maraîchage -----	16
Les autres productions-----	16
La vente directe -----	16
La double activité -----	16
Conclusion -----	17

## **INTRODUCTION**

Le Pays du Perche Sarthois a demandé à la Chambre d'agriculture de la Sarthe de réaliser une étude agricole sur l'ensemble du territoire du Pays. L'objectif de l'étude est d'établir une photographie de l'activité agricole sur le Pays du Perche, et d'avoir un repérage géographique des sièges d'exploitation.

L'étude a consisté dans un premier temps en un recensement des exploitations agricoles en activité sur le territoire du Pays du Perche. Ce recensement, en plus d'un descriptif rapide des exploitations, a permis de localiser les sites de production (site au sens de bâtiments agricoles). Dans un deuxième temps, sur la base des informations recueillies, des cartes de synthèses ont été réalisées dans l'objectif de donner un aperçu de l'occupation agricole des sols sur le territoire du Pays du Perche.

La première partie de ce rapport explique la méthodologie utilisée et donne les principes de précaution à avoir en tête au moment de la lecture des résultats ou lors de toute utilisation de cette étude. La seconde partie décrit succinctement les résultats du recensement. Enfin la dernière partie présente les cartes de synthèses produites.

## **PARTIE 1 : METHODOLOGIE ET PRECAUTIONS D'USAGE**

### ***Le recensement***

Pour recenser les exploitations en activité, nous nous sommes appuyés sur une étude réalisée par l'ADASEA. Cette étude liste les exploitations agricoles en activité, et détaille pour chaque exploitation les principaux moyens de production (surface agricole utile, production principale,...). Cette étude de l'ADASEA a été réalisée à dire d'agriculteurs par commune.

Notre travail a donc consisté en une actualisation des données transmises par l'ADASEA et en une localisation géographique de chacun des sièges d'exploitation.

L'actualisation s'est faite à partir des informations disponibles au sein de la Chambre d'agriculture (fichier interlocuteur de la Chambre, étude agricole communale, données du Groupement de Défense Sanitaire,...) et grâce à des enquêtes complémentaires. Ces enquêtes complémentaires ont été réalisées auprès d'agriculteurs "référents" des communes, au cours de réunions cantonales.

Concernant la localisation des sièges d'exploitation, le repérage a été réalisé par les agriculteurs "référents" à partir de la carte IGN au 25 000<sup>ième</sup>.

### ***Les précautions d'utilisation***

Les renseignements sont fournis à titre confidentiel. Les informations données dans ce rapport reposent sur les déclarations des agriculteurs enquêtés.

Etant donné la méthode de recueil des informations, le recensement réalisé ne peut prétendre être exhaustif. Cependant, tout a été mis en œuvre pour repérer l'ensemble des exploitations du territoire du Pays du Perche et la liste d'exploitations fournie tend à l'exhaustivité.

Concernant le repérage géographique des sites de production, le procédé utilisé ne permet pas d'assurer une localisation très précise des sites. Aussi quand une exploitation est localisée sur une carte, l'information géographique fournie ne doit pas être considérée comme précise, elle signifie juste que le site de production est à proximité du point repéré. Un repérage plus précis (au bâtiment d'exploitation près) nécessiterait une visite de chacune des exploitations.

Les cartes de synthèse par commune ont été élaborées à partir des données quantitatives des exploitations recensées. L'information n'était pas toujours disponible de manière quantitative sur chacune des exploitations : les moyennes données au niveau communal sont donc à considérer comme des ordres de grandeur. D'autre part, les moyennes sont calculées sur les exploitations

agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la commune, alors que de nombreuses exploitations s'étendent sur plusieurs communes (on "concentre" les moyens de production de chacune des exploitations au niveau de leur siège d'exploitation).

## **PARTIE 2 : RESULTAT DU RECENSEMENT**

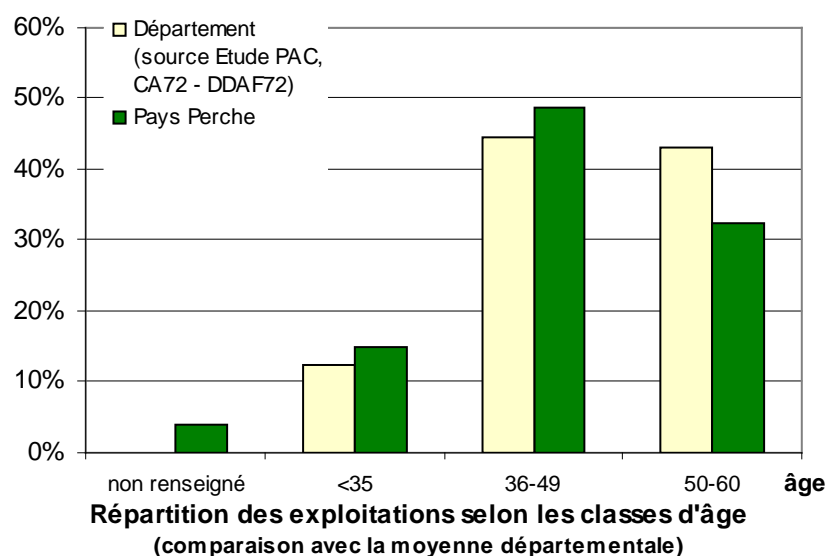
### **Nombre d'exploitations**

849 exploitations ont été recensées sur les 86 communes du Pays du Perche. L'activité agricole est donc encore dynamique sur le territoire du Pays du Perche. Il faut cependant noter que 75 exploitants ont une autre activité que l'agriculture (travaux publics, employé,...).

Parmi ces exploitations recensées, 524 soit 62% sont des exploitations individuelles et 325 soit 38% sont des sociétés (EARL, GAEC ou autre). Au niveau départemental, la répartition est de l'ordre de 2/3 de structures individuelles et 1/3 de structures sociétaires (source Mémento agricole et rural 2006, AGRESTE). Il y aurait donc plutôt plus de structures sociétaires dans le Pays du Perche que sur le reste du département.

Pour mettre en perspective ce chiffre de 849 exploitations, il est intéressant de le comparer au nombre d'exploitations fourni par le Recensement Général Agricole (RGA, AGRESTE). Selon le RGA, le nombre d'exploitations professionnelles sur le Pays du Perche est passé de 2109 en 1979 à 1610 en 1988 et enfin à 866 en 2000. La définition de l'exploitation professionnelle n'est pas exactement la même entre le RGA et la présente étude : on ne considérera donc les chiffres du RGA que par rapport aux évolutions qu'ils mettent en évidence. Ces chiffres du RGA montrent la tendance lourde de réduction du nombre d'exploitations agricoles sur le Pays du Perche (diminution de près de 59% en 21 ans). Dans le même temps, la surface agricole moyenne par exploitation passe de 36 ha en 1979 à 84.5 ha en 2000. Ainsi, il n'y a pas de déprise agricole (l'ensemble des terrains agricoles sont toujours mis en valeur) mais une "concentration" des moyens de production sur des exploitations qui s'agrandissent. Cette tendance s'observe à l'échelle du territoire national.

### **Age des exploitants**



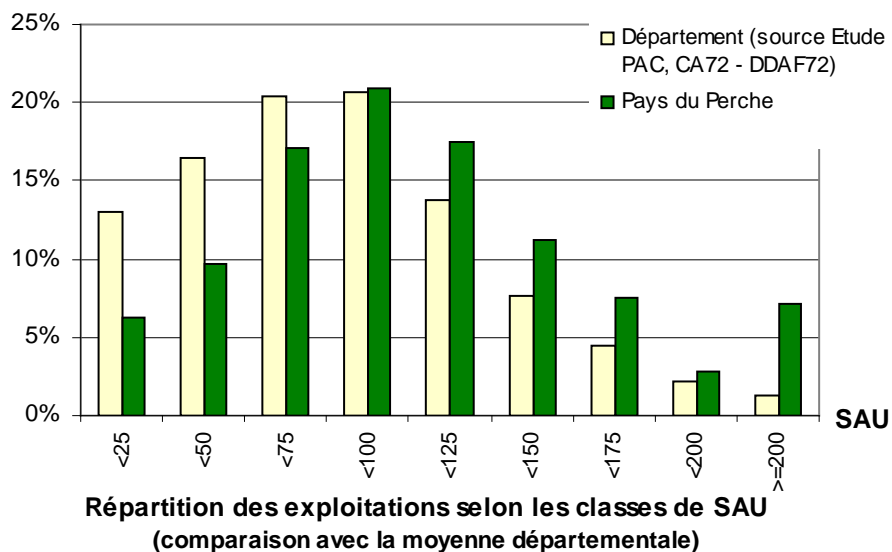
La pyramide des âges des exploitants au niveau du Pays du Perche est semblable à la moyenne départementale (pour les sociétés, c'est l'âge du plus jeune exploitant qui est pris en compte).

Pour nuancer, il semblerait que les exploitants dans le Pays du Perche soient plutôt plus jeunes que dans le reste du département (classe 50-60 ans moins représentée).

Cette pyramide montre que dans les 10 ans à venir plus de 30% des exploitants vont arriver en âge de la retraite. Cela pose la

question de la reprise de ces exploitations (en particulier au niveau du devenir des bâtiments agricoles).

## Surface des exploitations



Concernant la surface agricole utile des exploitations (SAU), l'histogramme ci-contre montre que la répartition au sein du Pays du Perche est semblable à celle du département.

Néanmoins, il semble que les exploitations dans le Pays du Perche aient tendance à exploiter des surfaces agricoles plus importantes. Cela est conforme à une tendance observée à une échelle beaucoup plus large qui va

de la Beauce à la Bretagne.

Il est à noter qu'en dessous de 25 ha, en dehors des productions particulières (maraîchage, horticulture, chevaux,...), les exploitations ne peuvent générer un revenu suffisant pour en vivre. Il s'agit donc, dans ces cas là, d'exploitation en double activité (exploitant ayant en plus un travail extérieur à son activité agricole) ou d'exploitation en cours d'arrêt d'activité (exploitant retraité ou proche de l'être par exemple).

## Production des exploitations

Concernant l'orientation des exploitations (en se basant sur leur production principale) :

- 312 (37%) sont orientées vers la production laitière
- 167 (20%) sont orientées en grandes cultures
- 163 (19%) sont orientées vers la production de viande bovine
- 86 (10%) sont orientées vers l'aviculture
- 50 (6%) sont orientées vers la production porcine
- 13 (2%) sont orientées en maraîchage
- 54 (6%) sont orientées vers d'autres productions (horticulture, arboriculture, ovins, chevaux,...)

Par rapport au département, on observe une répartition similaire des principales orientations de production (Etude PAC 2006, Chambre d'agriculture – DDAF). La seule différence notable est le moindre nombre d'exploitations en production avicole, qui est compensé par un plus grand nombre d'exploitations en grandes cultures au niveau du Pays du Perche (différence de l'ordre de 5 points).

Il faut noter qu'au niveau des productions secondaires, environ la moitié des exploitations produisent des grandes cultures, environ 20% de la viande bovine, et environ 13% de la volaille.

### **PARTIE 3 : LES CARTES DE SYNTHESSES**

#### ***Localisation des sièges d'exploitation***

Concernant la localisation des sites de production des exploitations recensées :

- Pour 787 exploitations (92.6%) : un site de production a été localisé.
- Pour 28 exploitations (3%) : deux sites de production ont été localisés.
- Pour 3 exploitations (0.4%) : trois sites de production ont été localisés.
- Pour 31 exploitations (4%) : aucun site n'a pu être localisé. Soit ces exploitations n'ont pas de bâtiment agricole sur le territoire du Pays du Perche soit il n'a pas été possible de trouver d'information les concernant.

La carte n° 1 montre où sont localisés les sièges d'exploitation sur le territoire du Pays du Perche. Evidemment, le nombre d'exploitations par commune est lié à la superficie de la commune (et plus particulièrement à sa surface agricole utile totale, voir pages suivantes).

On peut tout de même noter que plusieurs communes, le long de la diagonale qui va de Ardenay sur Mérize à La Ferté Bernard, ont moins de 7 exploitations. Il s'agit du secteur qui concentre les voies de communication en direction de Paris (route départementale 323, autoroute A11, chemin de fer,...). Cela va de pair avec un secteur dynamique sur le plan de l'accueil d'activité et d'habitat (donc de consommation de terres agricoles à des fins urbanistiques).

Cette carte permet aussi de mettre en évidence des secteurs plus ou moins denses en site de production agricole. Par exemple, les communes de Montaillé et d'Écorpain apparaissent comme très densément fournies en sites de production.



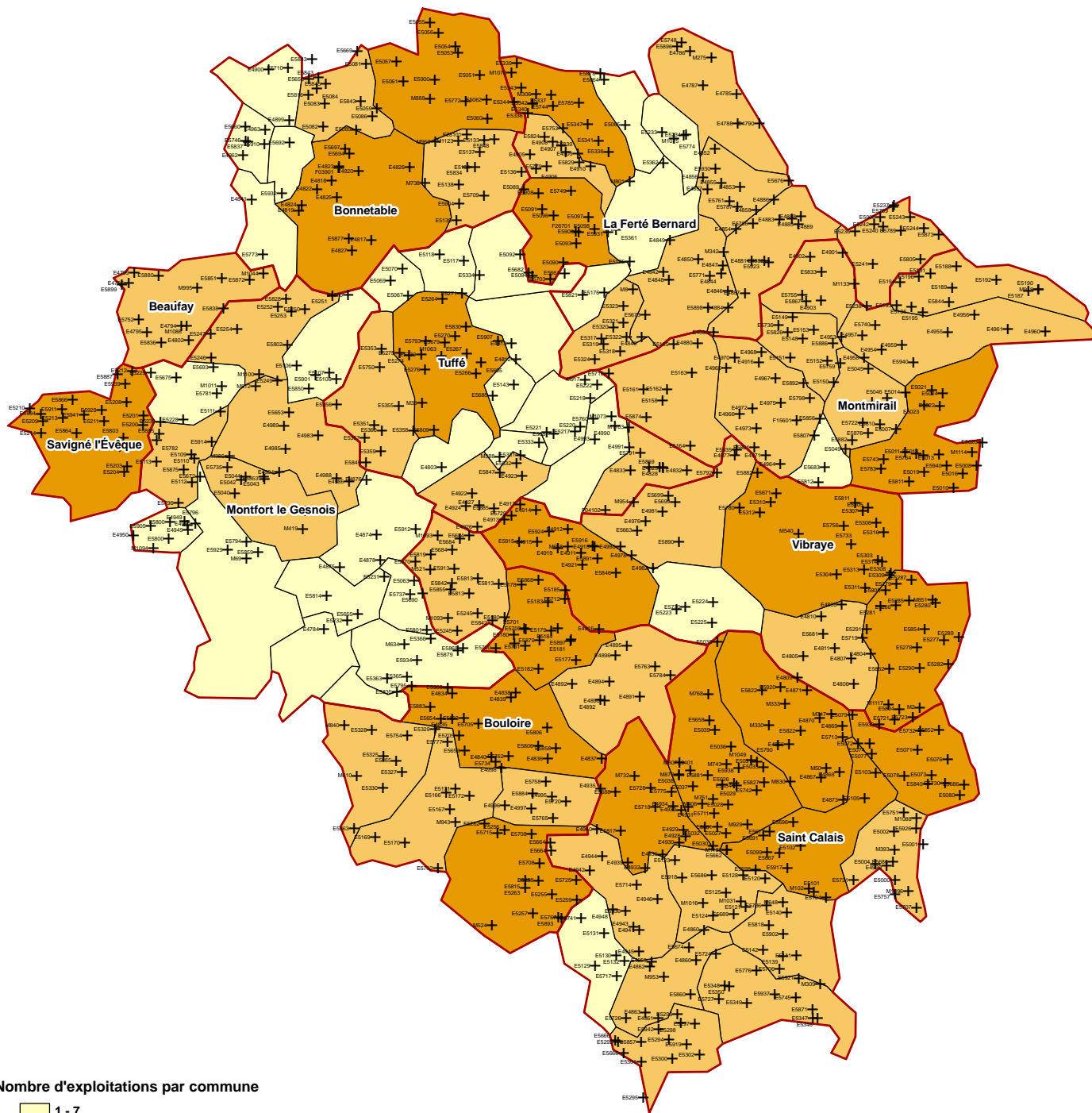
Carte de LOCALISATION DES EXPLOITATIONS

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 99.5 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



Nombre d'exploitations par commune

- 1 - 7
- 8 - 14
- 15 - 31

+ Localisation siège d'exploitation



## **Age des exploitants et statut d'exploitation**

Pour nuancer les informations fournies dans la seconde partie concernant le statut et l'âge des exploitations, voici trois cartes :

- La carte n°2 donne la répartition des différents types juridiques des exploitations par commune.
- La carte n°3 indique, pour chaque commune, la répartition des classes d'âges des exploitants (pour les exploitations sociétaires c'est l'âge du plus jeune des associés qui est pris en compte).
- La carte n°4 montre, par commune, quel sera le devenir des exploitations à moyen terme. Pour les exploitants ayant plus de 50 ans, il est indiqué si la succession est dorénavant assurée.

Ces cartes permettent de voir que la répartition de ces indicateurs n'est pas homogène sur tout le territoire. Il est cependant difficile de tirer des enseignements généraux de ces cartes. On arrive à distinguer des zones où il y a moins de jeunes agriculteurs (ayant moins de 35 ans). Ces secteurs correspondent aussi, en général, à des secteurs où prédominent les formes juridiques individuelles ou EARL. Cela est particulièrement visible sur les communes qui entourent la commune de Tuffé.

La carte n°4 permet de localiser les communes pour lesquelles il y a un risque de diminution sensible du nombre d'exploitation agricole dans les dix ans à venir (par exemple : La Chapelle du Bois, Saint Aubin des Coudrais, Rahay, Marolles Lès Saint Calais,...).



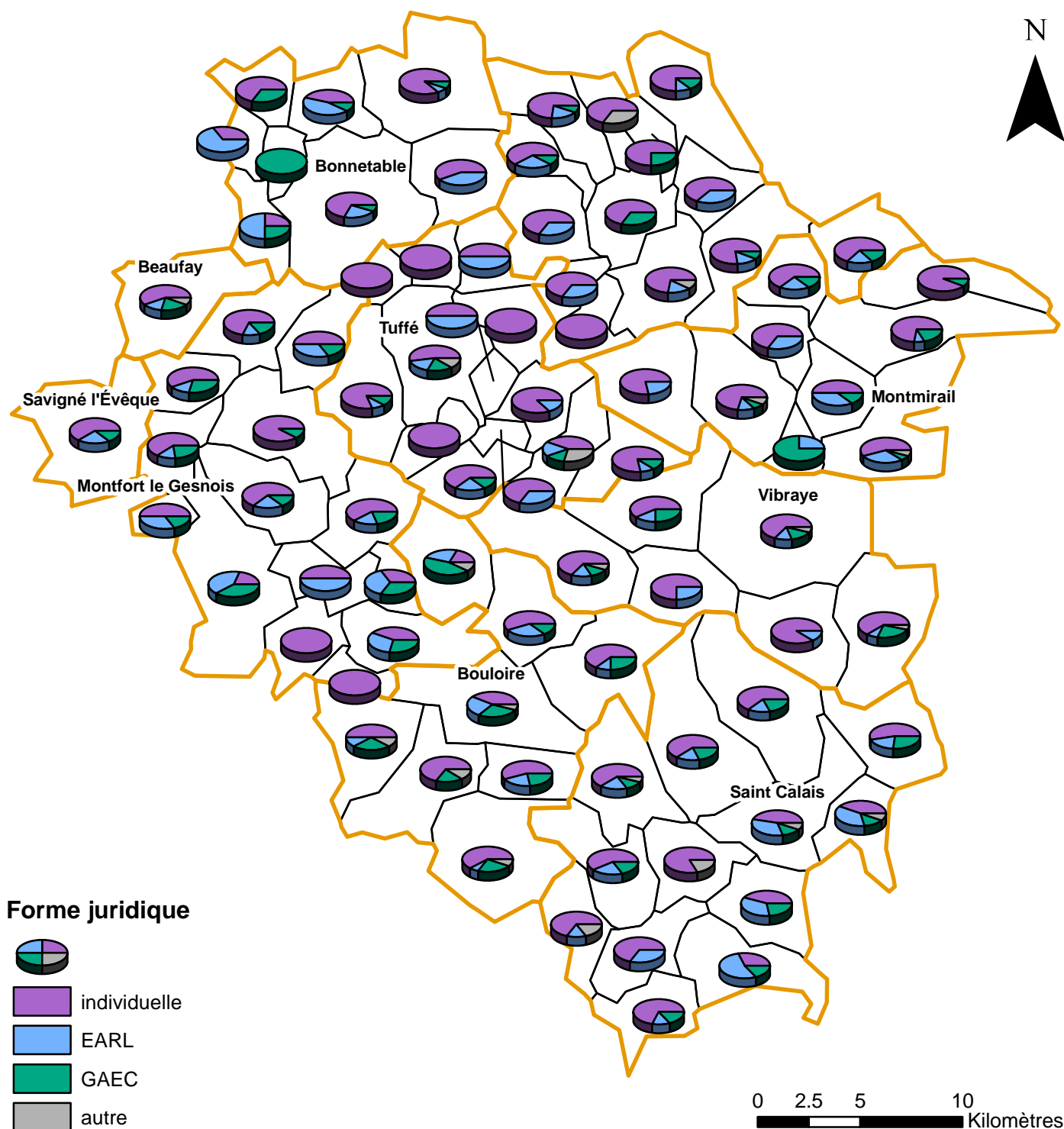
## Carte structure d exploitation : FORME JURIDIQUE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 100 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



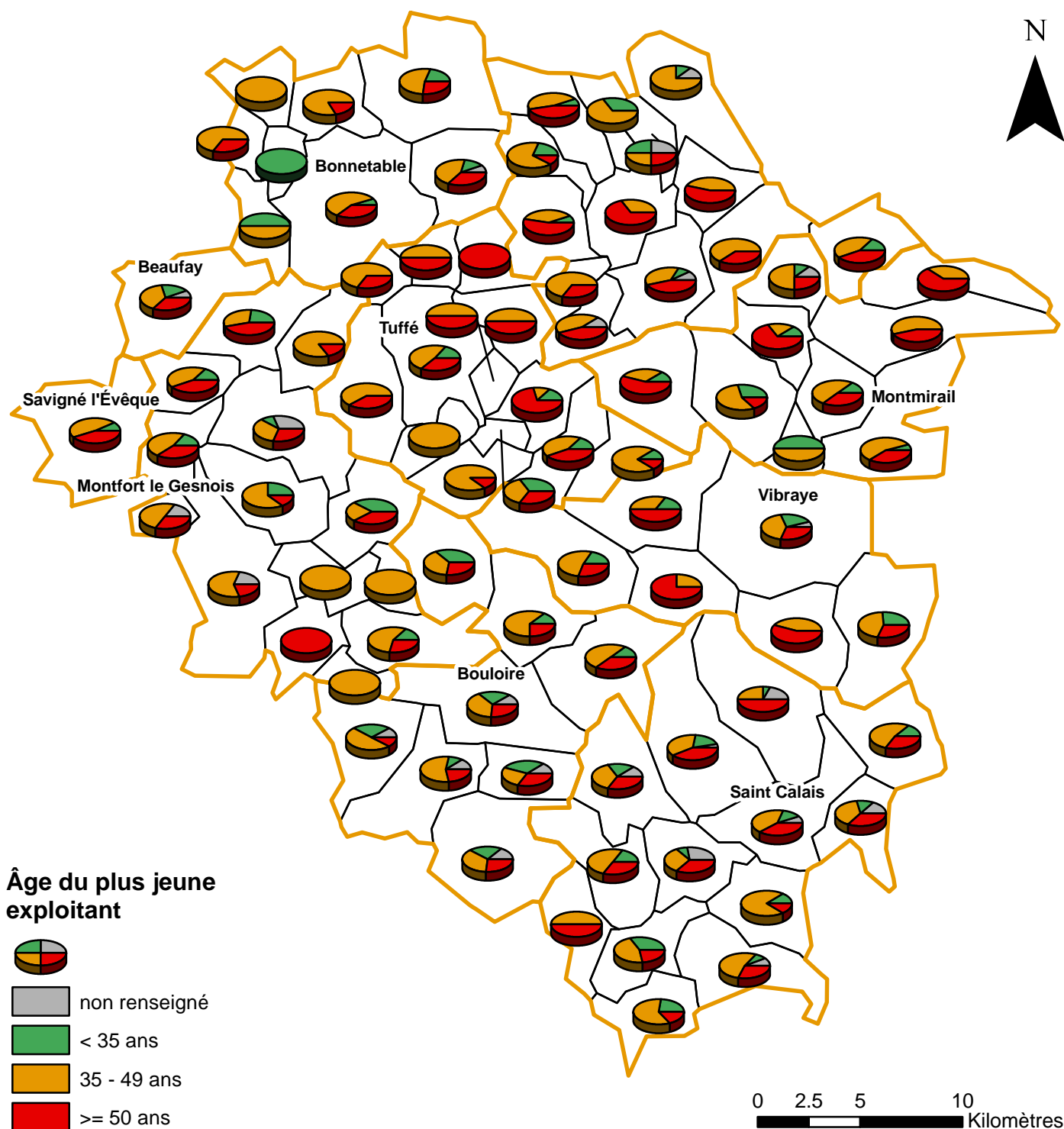
## Carte structure d exploitation : AGE EXPLOITANT

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 96 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



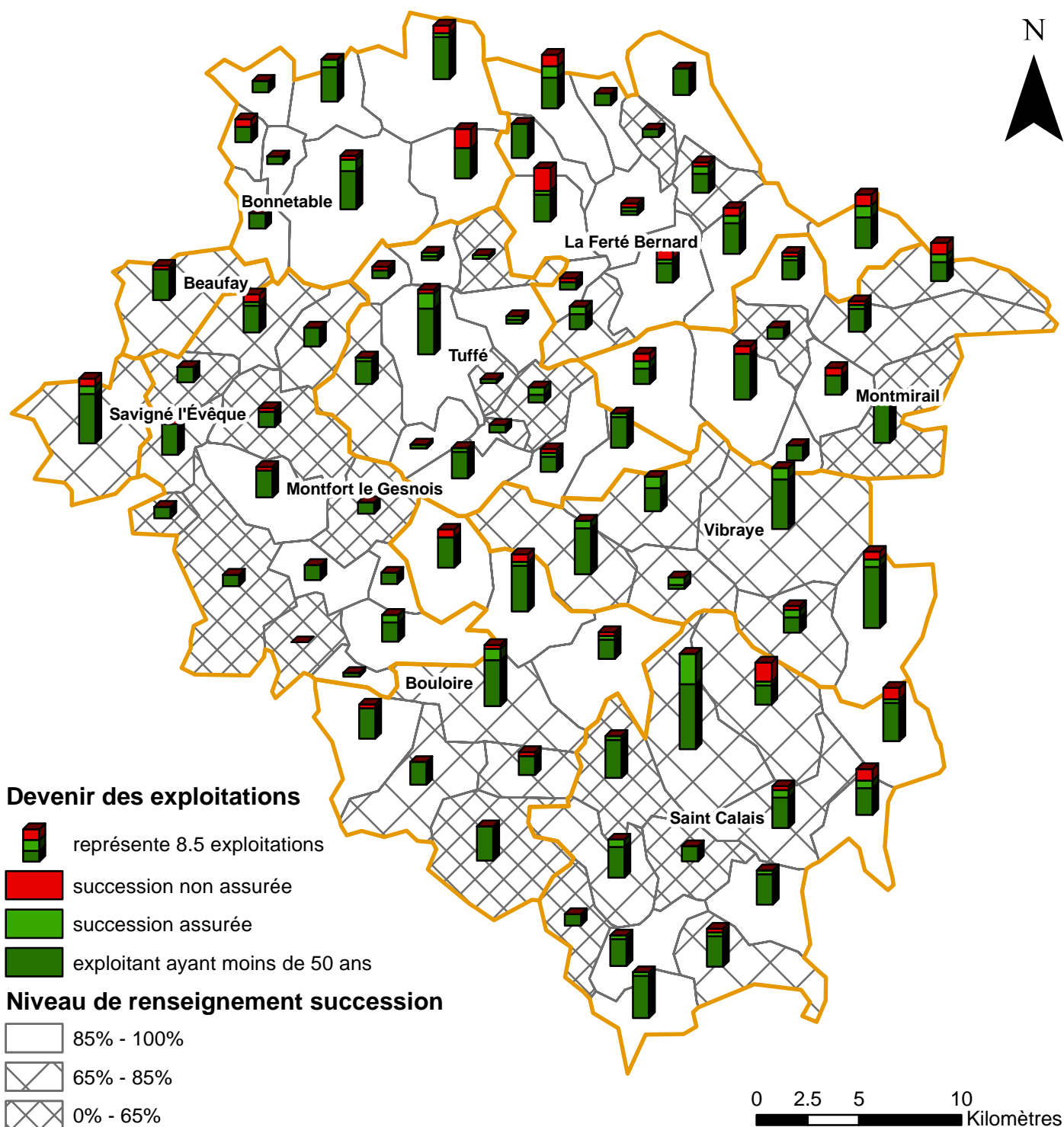
## Carte structure d exploitation : DEVENIR EXPLOITATION

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 50% pour l'information sur la succession. Ce taux est variable selon la commune : le hachurage permet de le préciser.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



## **Répartition des productions principales**

La carte n°5 donne la répartition des types d'exploitations présentes par commune (classification des exploitations selon leur production principale). Cette carte est à considérer avec précaution, dans la mesure où seule la production principale des exploitations est prise en compte.

Comme cette carte de localisation des productions principales n'est pas aisée à analyser de prime abord, les cartes suivantes, qui effectuent une analyse par production, permettent d'éclairer la répartition des différentes productions agricoles sur le territoire du Pays du Perche.

## **Les moyens de production**

Les cartes qui suivent la carte de répartition des productions principales présentent l'implantation des différents moyens de production agricoles sur le territoire du Pays du Perche. Dans chaque cas (sauf pour les cartes concernant la surface agricole utile), trois cartes sont utilisées :

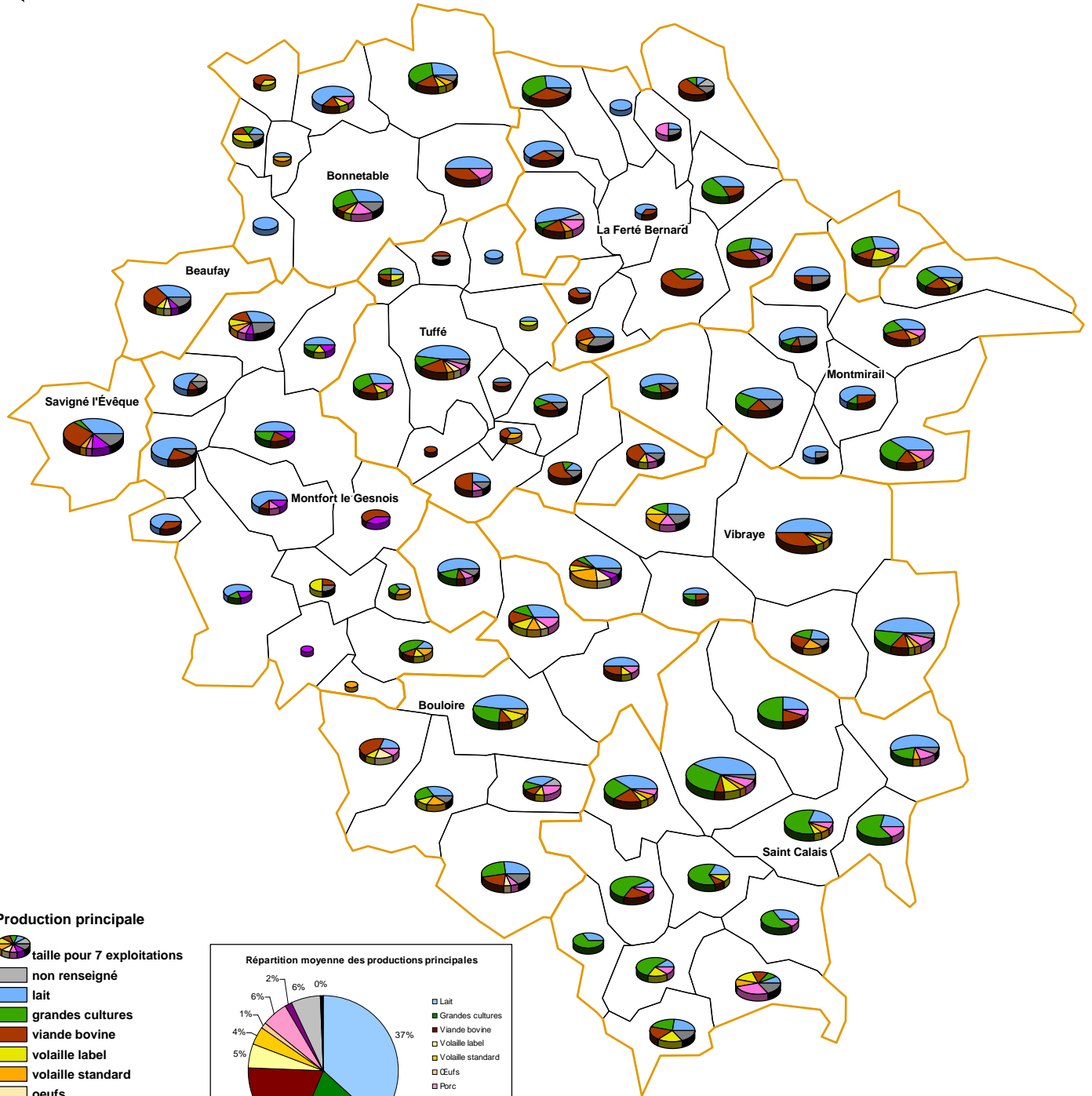
- Première carte : valeur globale du moyen de production considéré par commune. Cette carte montre les secteurs de plus ou moins forte implantation de la production. Cependant, elle est à considérer avec prudence, dans la mesure où, pour la plupart des productions, plus la surface agricole de la commune est importante, plus le moyen de production considéré a des chances d'être élevé.
- Seconde carte : valeur globale du moyen de production considéré ramenée à la surface agricole utile communale. Cette carte permet de nuancer la première carte en illustrant la densité d'implantation de la production sur le territoire communal.
- Troisième carte : taille moyenne de l'atelier considéré par exploitation. Cette carte donne une idée de la dimension des ateliers dans les exploitations.

Ces cartes ont été établies à partir des données quantitatives disponibles. Le taux de renseignement indiqué en haut de chacune des pages informe du nombre d'exploitation pour lesquelles l'information quantitative était disponible. Ces taux sont en général élevés et indiquent une quantité d'informations significative.



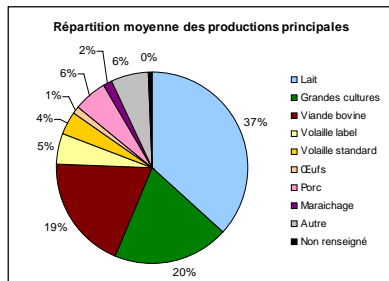
Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 99.5 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



Production principale

- taille pour 7 exploitations
- non renseigné
- lait
- grandes cultures
- viande bovine
- volaille label
- volaille standard
- oeufs
- porc
- maraichage
- autre



## **La Surface Agricole Utile (SAU) — Des différences d'occupations du sol**

A la différence des cartes pour les autres moyens de production dont les résultats sont issus des enquêtes ADASEA et Chambre d'agriculture, les cartes n°6 et n°7 sont élaborées à partir des données du recensement agricole de 2000 (Agreste). Ainsi, la SAU communale se définit ici comme la surface agricole totale mise en valeur sur le territoire communal. Alors que lorsque nous parlerons de quota laitier communal par exemple, il s'agira de la somme des quotas laitiers des exploitations dont le siège se trouve sur la commune.

### **Carte n° 6 : surface agricole utile communale.**

Comme on pouvait s'y attendre, plus la surface totale de la commune est importante, plus sa surface agricole est importante. Cette règle générale est à nuancer sur certaines communes du fait de l'urbanisation, de l'importance des massifs forestiers,... Par exemple, la commune de Saint Mars la Brière, qui a une superficie communale totale importante, a une surface agricole communale faible due à l'importance de la surface forestière sur la commune.

### **Carte n° 7 : surface toujours en herbe / surface agricole utile par commune.**

Plus ce ratio est faible, plus l'utilisation agricole des sols est orientée vers la production de grandes cultures. A l'inverse, plus ce ratio est élevé plus les sols sont mis en valeur avec des pâturages, c'est à dire avec de l'élevage (bovin, ovin, équin...). Cette carte met en évidence un secteur où prédominent les grandes cultures : le canton de Saint Calais et les communes avoisinantes. A l'opposé, le canton de La Ferté Bernard apparaît comme très herbager.

A l'origine, les sols sur le secteur du canton de Saint Calais (et plus largement sur le "Maine Blanc", secteur partant du nord de Bonnétable et allant jusqu'à la forêt de Bercé) ont une faible valeur agronomique et ont longtemps été destinés, au moins jusqu'au Moyen Age, à la forêt. Mais, grâce à la révolution agricole, aux amendements et à l'irrigation, ces terres sont devenues de bonnes terres à céréales (*source* : "Atlas des paysages de la Sarthe"). De plus, il y a un "effet de voisinage" de la Beauce et la continuité des paysages qui expliquent aussi que les grandes cultures prédominent par rapport aux herbages sur le secteur de Saint Calais.

### **Carte n° 8 : SAU moyenne des exploitations de la commune.**

Il s'agit de la SAU totale des exploitations qui est considérée et non pas seulement la SAU exploitée sur la commune. Cela donne une idée des structures d'exploitation présentes dans chaque commune. En dehors du secteur entre Montfort le Gesnois et Tuffé où il semble se dégager une tendance de structure d'exploitation de plus faible surface, il ne se démarque pas de zones évidentes.

La **carte n° 9** présente le ratio surface totale exploitée par les exploitations de la commune divisée par la surface agricole communale. Ainsi, si ce ratio est inférieur à 100%, il indique que les exploitations de la commune exploitent moins que la surface agricole existante sur la commune. Cette carte permet de mettre en avant les communes sur lesquelles se concentrent les sièges d'exploitation utilisant de la surface agricole par rapport à des communes sur lesquelles les sièges d'exploitation sont peu nombreux et / ou exploitent peu de surface. Par exemple, de nombreuses communes à proximité de la commune de Tuffé sont en "déficit" de sièges d'exploitation, alors que Tuffé est en "excédent". Cela tendrait à montrer que, dans ce secteur, la plupart des sièges d'exploitations qui utilisent de grandes surfaces agricoles sont sur la commune de Tuffé, alors que les communes alentours sont dépourvues de sièges d'exploitation mettant en valeur de grandes superficies : il y aurait une concentration des sièges d'exploitation sur Tuffé aux dépens des communes alentours. Cette carte est indicative car rien ne permet de vérifier que les exploitations qui ont leur siège sur Tuffé exploitent des terres sur les communes voisines. En effet, les exploitations de Tuffé peuvent, en théorie, exploiter des terres n'importe où dans le Pays du Perche, voire dans le département. Pour arriver à la conclusion précédente, on a fait l'hypothèse que les exploitations cultivent des terres qui ne sont pas trop éloignées de leur siège...

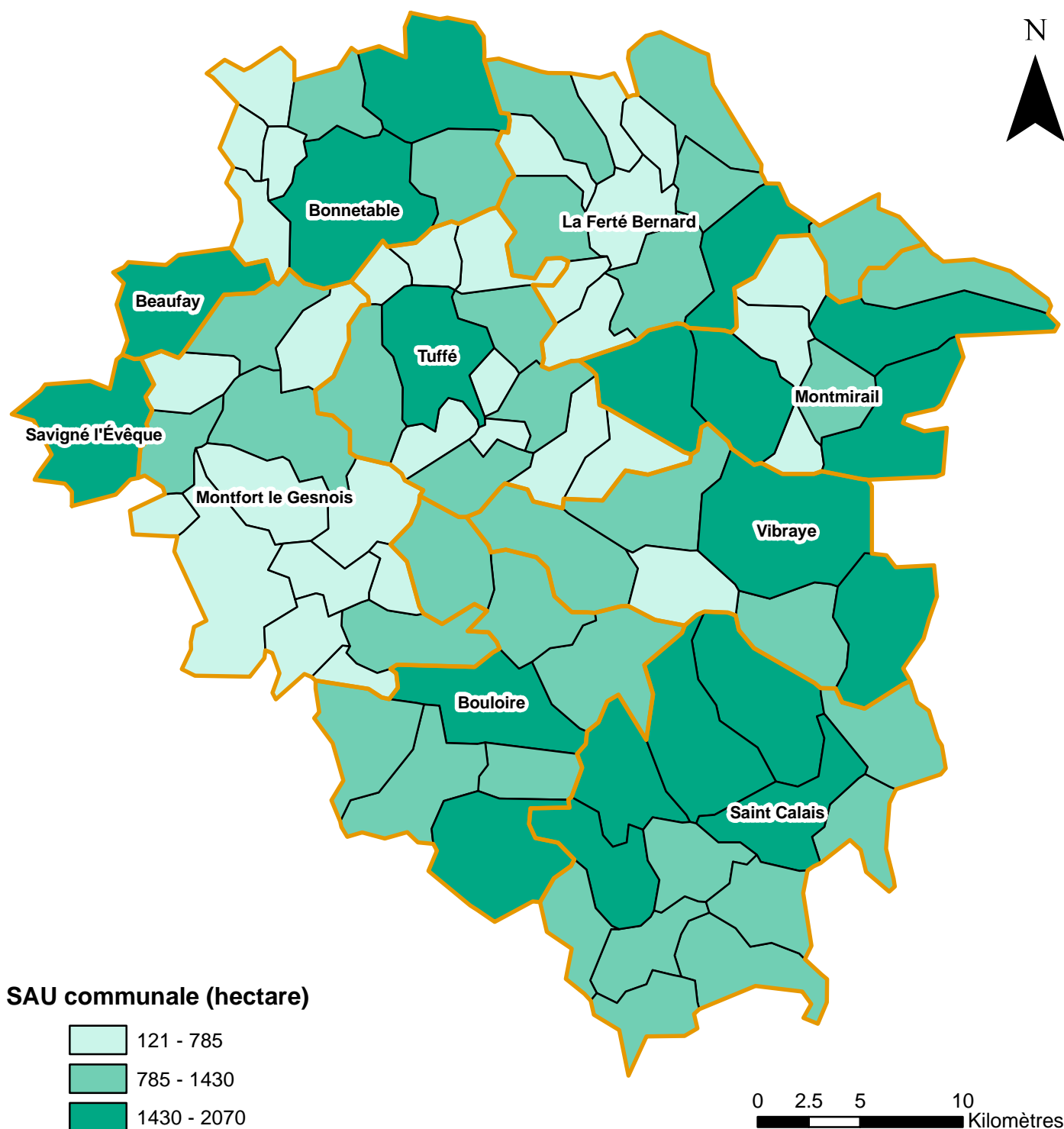
## Carte des SURFACES AGRICOLES COMMUNALES

Source : AGRESTE 2000

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 100 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



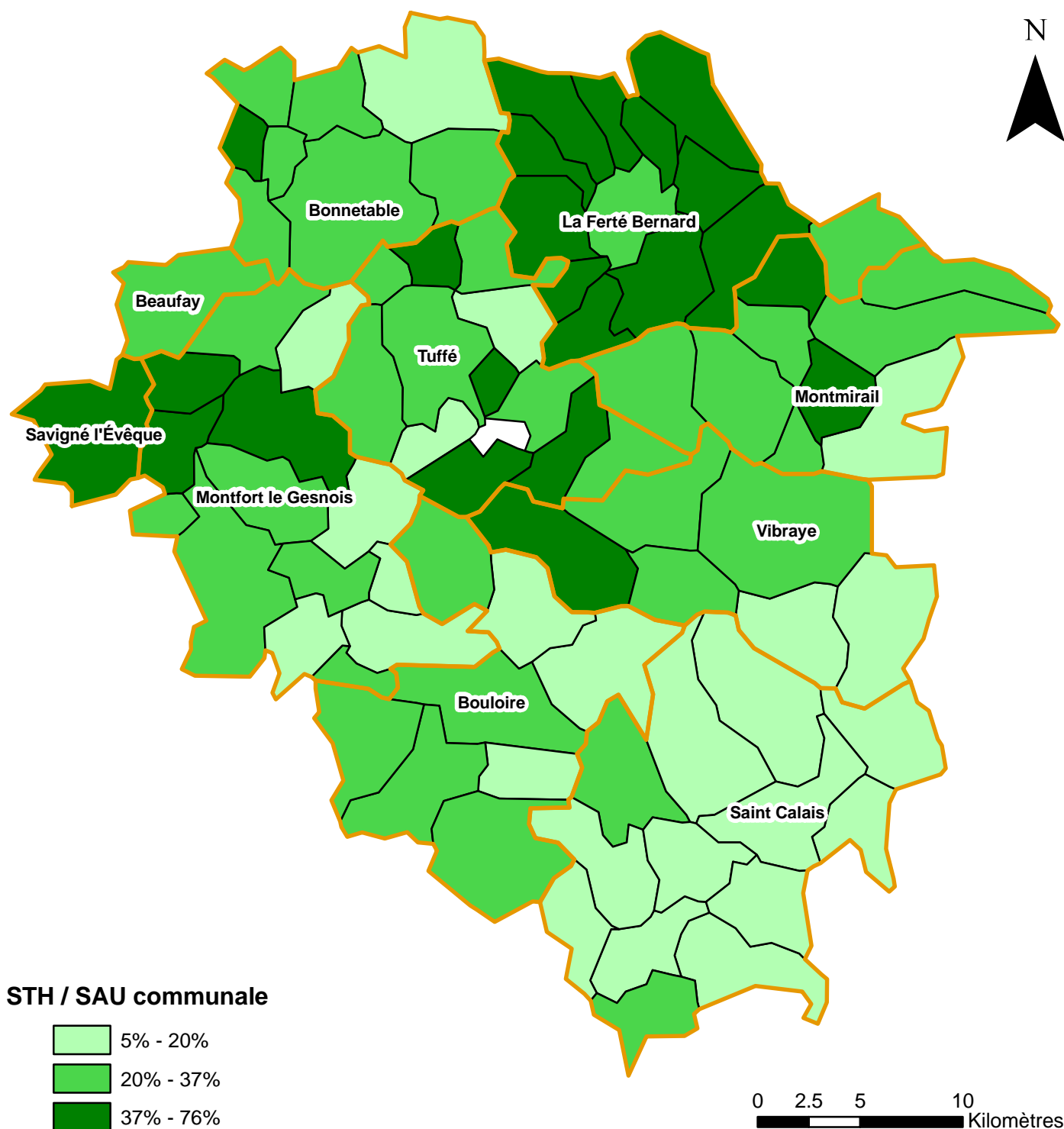
## Carte moyen de production : STH vs SAU

Source : AGRESTE 2000

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 99%.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).





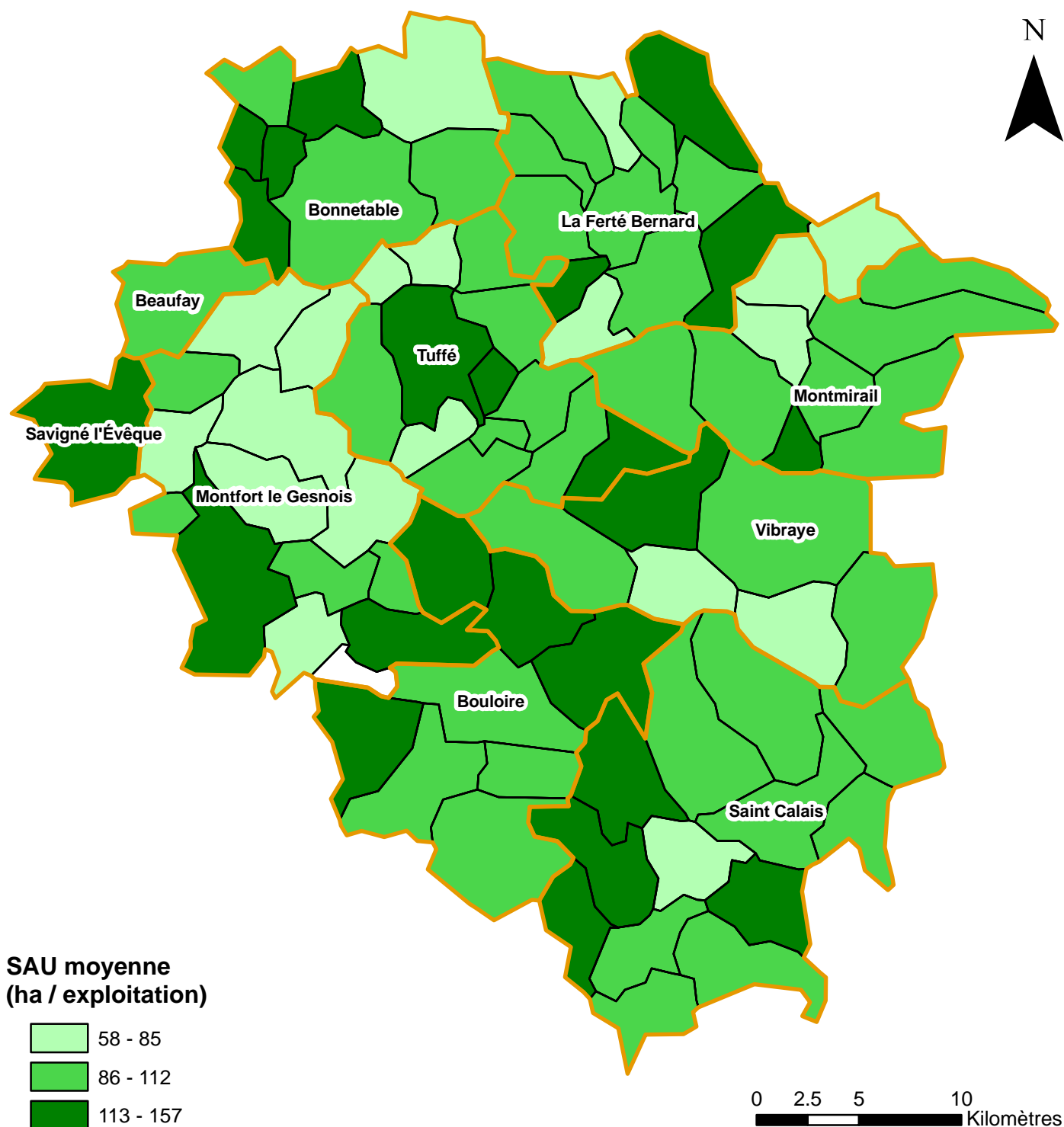
## Carte moyen de production : SURFACE AGRICOLE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 98 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



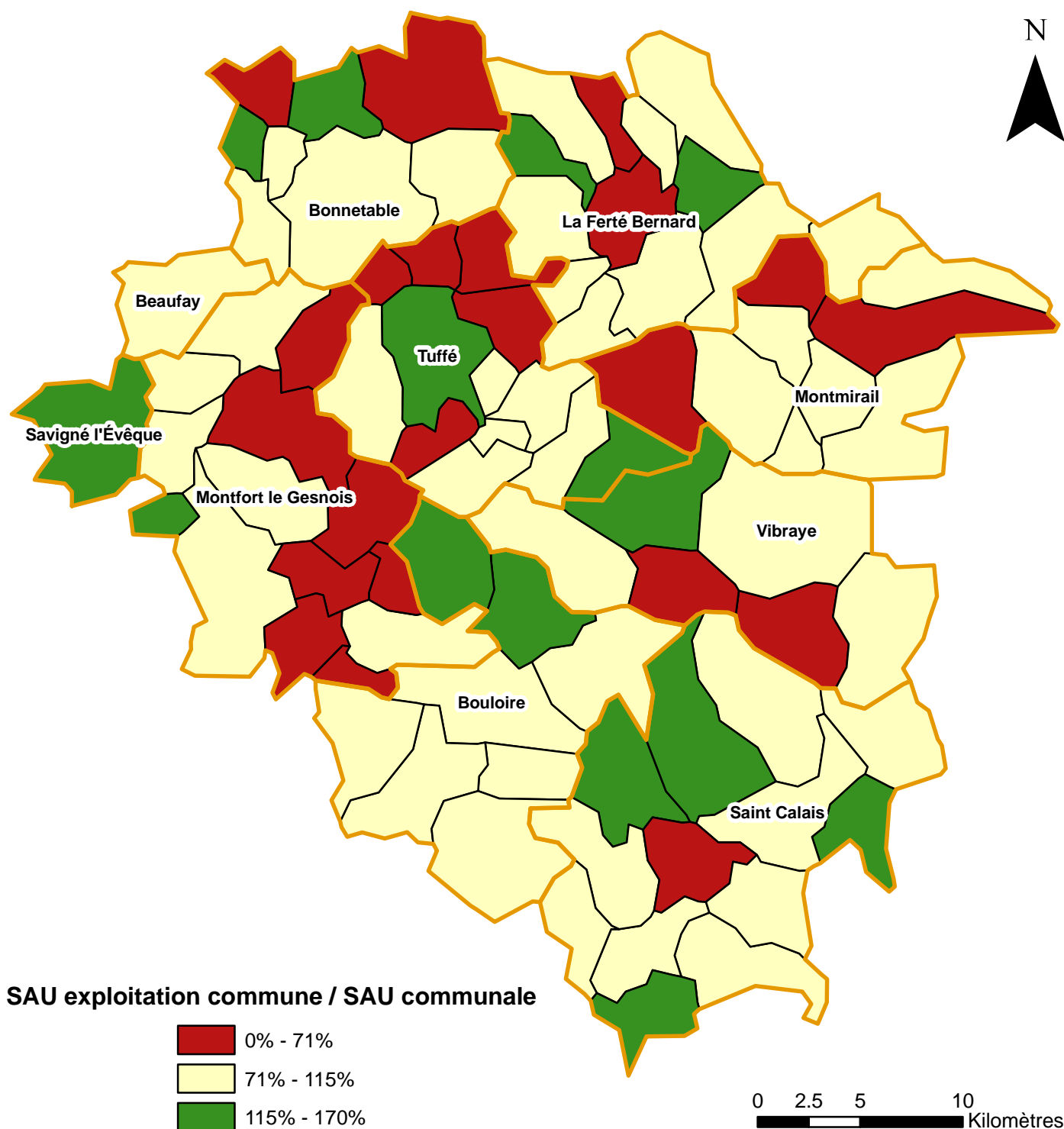
## Carte moyen de production : REPARTITION SAU

Source : ADASEA, AGRESTE 2000 et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 98 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Dans la mesure où les données utilisées pour élaborer cette carte proviennent de différentes sources, il faut considérer cette carte comme indicatrice de tendances, sans s'attacher sur les valeurs chiffrées.

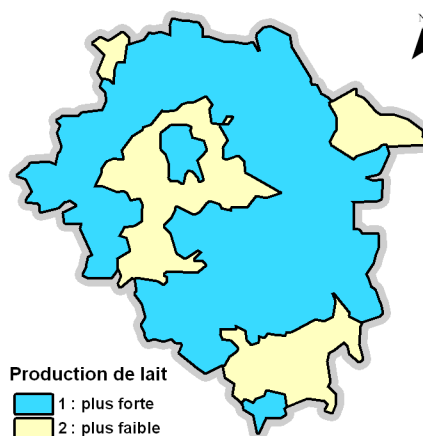


## La production laitière — Une forte présence mais inégalement répartie

**312 exploitations** ont le lait comme production principale  
**25 exploitations** ont le lait comme production secondaire  
**40 % des exploitations** du Pays du Perche ont un atelier laitier

Le lait est la production animale que l'on retrouve le plus fréquemment dans les exploitations agricoles du Pays du Perche (et du département). Le Pays Perche représente environ 23% de la surface agricole du département. On y trouve environ 24.5% des ateliers laitiers du département, qui produisent 988 000 hectolitres (soit près de 25% de la production départementale). Le Pays Perche est donc relativement dynamique en terme de production laitière.

La **carte n° 10** montre que le lait est présent sur presque tout le territoire du Pays du Perche. Cependant, on observe sur certains secteurs des quotas laitiers communaux beaucoup plus faibles qu'ailleurs. La **carte n° 11** donne le nombre de litres de quota laitier par hectare de surface agricole communale ("densité laitière"). Cette carte est très semblable à la carte n° 10. On peut donc identifier des zones où la production laitière est moins implantée que dans le reste du Pays : il s'agit des communes qui entourent la commune de Tuffé, zone qui s'étale au sud en direction d'Ardenay sur Mérisse ; du croissant qui, au sud du Pays, joint Sainte Osmane à Marolles Lès Saint Calais et à La Chapelle Huon ; et enfin plus ponctuellement des communes de Courcival et Jauzé au nord-ouest, et de Théligny, Saint Ulphace et Grééz sur Roc à l'est.



Voici quelques chiffres comparatifs de ces deux types de zones :

lait	nombre de communes	nombre d'exploitations	% exploitations avec atelier lait	% SAU totale	% quota lait total	lait / SAU moyen
zone 1	53	620	44%	69%	85%	1 464
zone 2	33	229	28%	31%	15%	621

Sur la zone 2, qui représente environ un tiers de la SAU totale du Pays Perche, ne se trouve que 15% du quota laitier total du Pays. Ce quota laitier est donc concentré sur la zone 1. Le ratio nombre de litres de lait moyen par hectare de SAU communale, montre d'ailleurs bien que, dans la zone 1, il est produit plus de 2 fois plus de lait à partir d'un hectare de SAU.

### Quelques éléments explicatifs

- Concernant le croissant au sud du Pays du Perche, où la production laitière apparaît moins implantée, il s'agit d'un secteur où le ratio surface toujours en herbe sur surface agricole est faible (inférieur à 20% sur presque toutes les communes du secteur, voir carte n° 7). Historiquement, ces terres, à l'origine de faible valeur agronomique, ont été amendées pour les rendre cultivables.
- Le secteur autour de Tuffé est aussi un secteur de mauvaise qualité agronomique des sols (sable), où la forêt est très présente. Les cartes laissent penser que les exploitations laitières du secteur se sont concentrées sur la commune de Tuffé (où le quota laitier communal est parmi les plus importants du Pays Perche). Cela suit la conclusion qui a été donnée concernant la répartition de la SAU des exploitations dans ce secteur (voir paragraphe précédent).

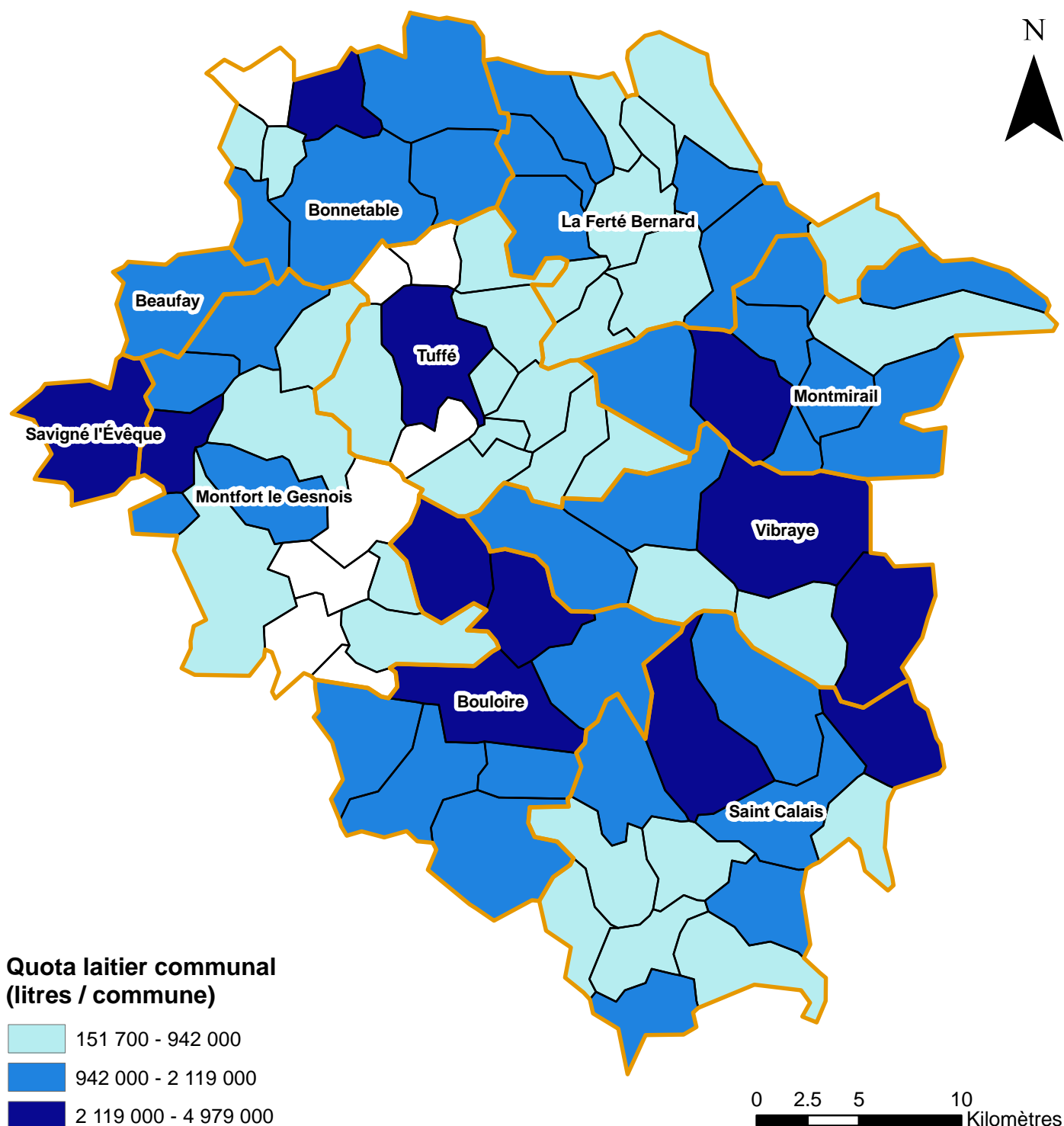
## Carte moyen de production : PRODUCTION LAITIÈRE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 98 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Remarque : le quota laitier n'est pas égal à la production laitière, il s'agit d'un droit à produire. Cependant, le quota laitier est proche de la production de lait vendue par les exploitations.



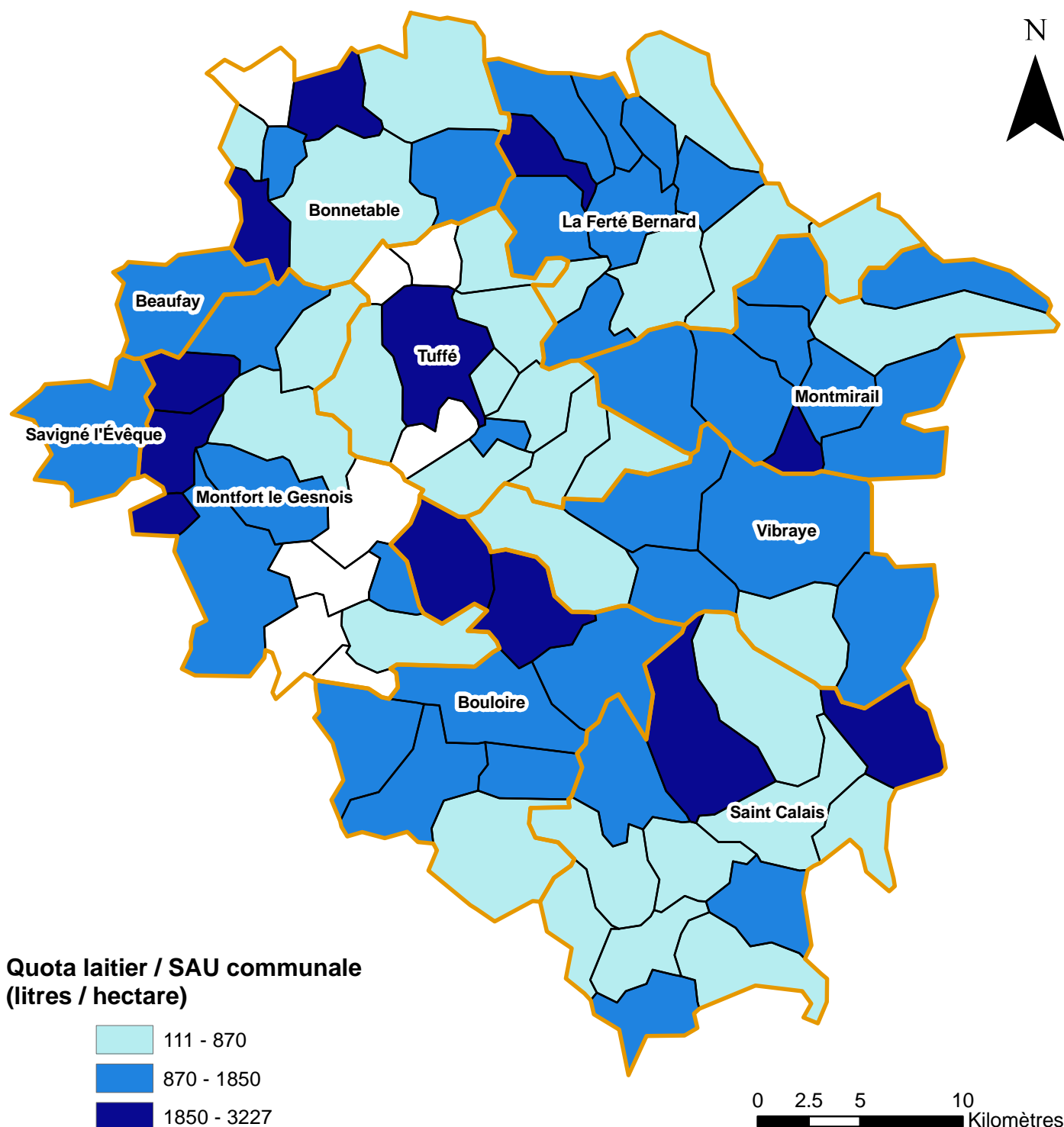
## Carte moyen de production : PRODUCTION LAITIÈRE

Source : ADASEA, AGRESTE 2000 et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 98 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Remarque : le quota laitier n'est pas égal à la production laitière, il s'agit d'un droit à produire.
- Dans la mesure où les données utilisées pour élaborer cette carte proviennent de différentes sources, il faut considérer cette carte comme indicatrice de tendances, sans s'attacher sur les valeurs chiffrées.



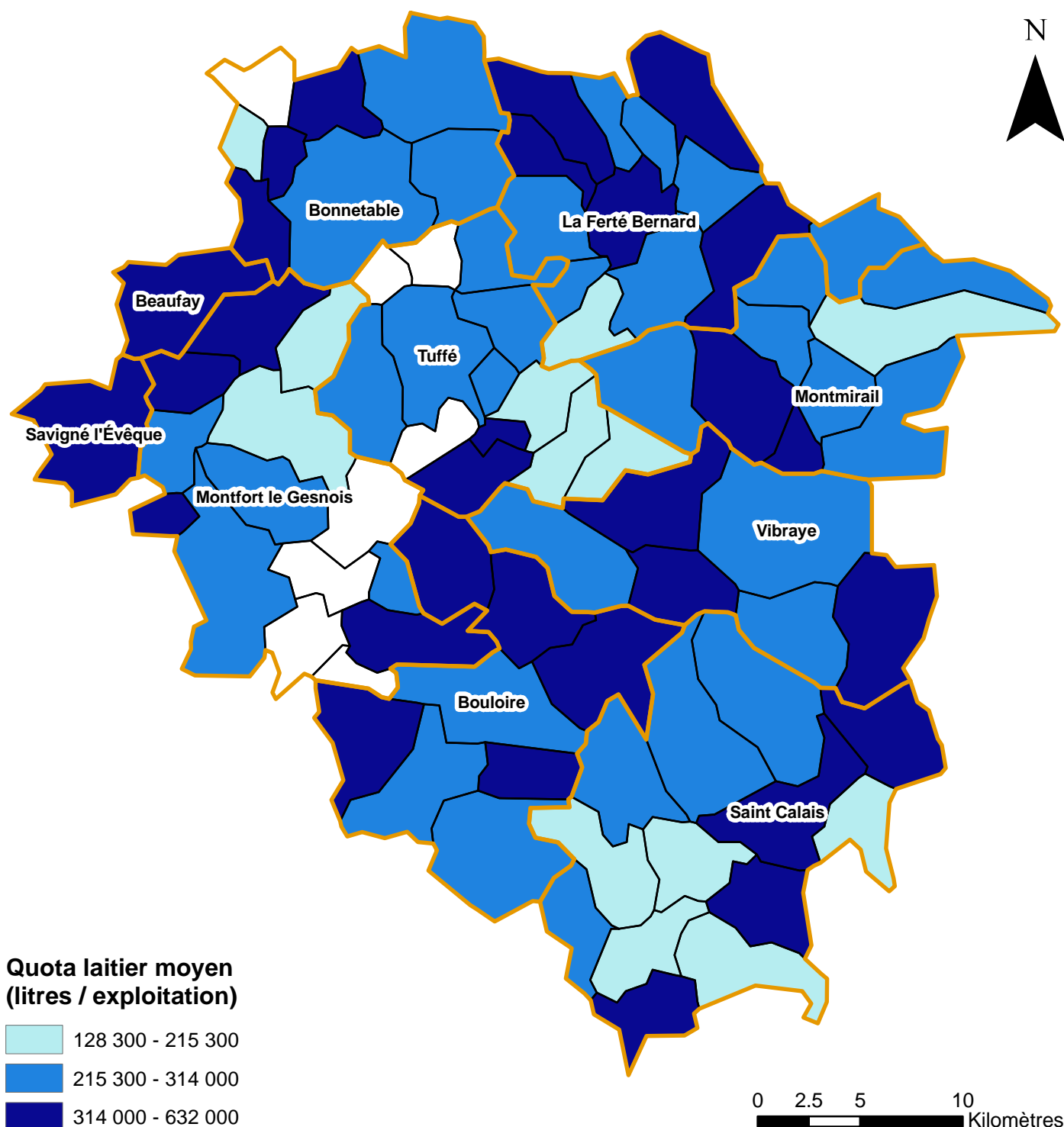
## Carte moyen de production : PRODUCTION LAITIERE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 100 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Remarque : le quota laitier n'est pas égal à la production laitière, il s'agit d'un droit à produire. Cependant, le quota laitier est proche de la production de lait vendue par les exploitations.



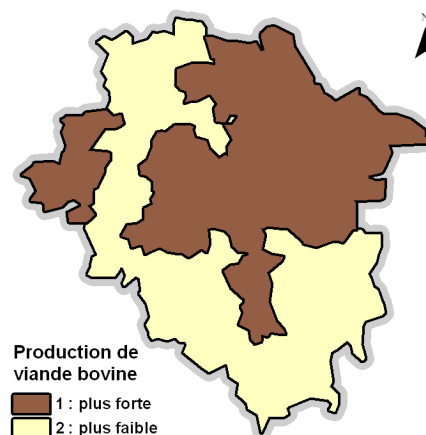
## La viande bovine — Un secteur historique de production : la vallée de l'Huisne

**163 exploitations** ont la viande bovine comme production principale  
**112 exploitations** ont la viande bovine comme production secondaire  
**1 exploitation sur 3** a un atelier viande bovine dans le Pays du Perche

On distingue 4 types d'atelier viande bovine : naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur et engraissement de mâle chez un laitier.

- Les exploitations en système naisseur élèvent des vache allaitante pour produire et vendre des broutards. Ces exploitations ont donc uniquement un renseignement quantitatif sur le nombre de vaches allaitantes.
- Les exploitations en système engraisseur achètent des broutards pour les engraisser en taurillons ou en bœufs. Ces exploitations ont donc uniquement un renseignement sur le nombre de bovins engraissement.
- Les exploitations en système naisseur-engraisseur élèvent des vaches allaitantes pour produire des broutards, ensuite engraisés en taurillons ou en bœufs. Ces exploitations ont donc un renseignement sur le nombre de vaches allaitantes et sur le nombre de bovins engraissement.
- Enfin, certains élevages laitiers engraisent leurs veaux en taurillons ou en bœufs. Certaines exploitations laitières ont donc un renseignement sur le nombre de bovins engraissement.

La viande bovine, comme le montre la **carte n°13**, est une production qui est, comme le lait, présent sur tout le territoire du Pays Perche. Cependant, la **carte n°14** permet de distinguer deux zones de "densité de production de viande bovine". Une première zone regroupant les cantons de La Ferté Bernard, de Montmirail, de Tuffé et leurs alentours à l'est du Pays du Perche, et les communes de Beaufay, Savigné l'Évêque, Sillé le Philippe, Saint Corneille et Fatines à l'ouest. Cette première zone se caractérise par une plus forte production de viande bovine que la seconde zone (le reste du territoire du Pays).



bovin	nombre de communes	nombre d'exploitations	% exploitations avec atelier viande	% SAU totale	% nombre VA total	% nombre BE total
zone 1	46	454	42%	52%	74%	81%
zone 2	40	395	22%	48%	26%	19%

VA : Vache Allaitante / BE : Bovin Engraissement

La zone 1 qui couvre environ la moitié de la surface agricole du Pays du Perche regroupe 3/4 des vaches allaitantes et plus de 80% des bovins engraissement du Pays. Cet élément appuie la définition de ces zones de production de viande bovine.

Quelques éléments explicatifs

- De tout temps, la Vallée de l'Huisne, qui traverse le Pays du Perche depuis Avezé jusqu'à Champagné, a été marquée par la forte présence des prairies (installées dans les fonds de vallées). Cela est favorable à l'élevage bovin (historiquement, il s'agit du secteur du bœuf de la vallée de l'Huisne). De plus, la situation de ce secteur, traversé par les voies de communication entre Paris et Le Mans, permet un écoulement facile des productions.
- On retrouve aujourd'hui cette zone où prédomine la viande bovine qui s'est affirmée avec l'implantation de l'abattoir de Cherré (SOCOPA).

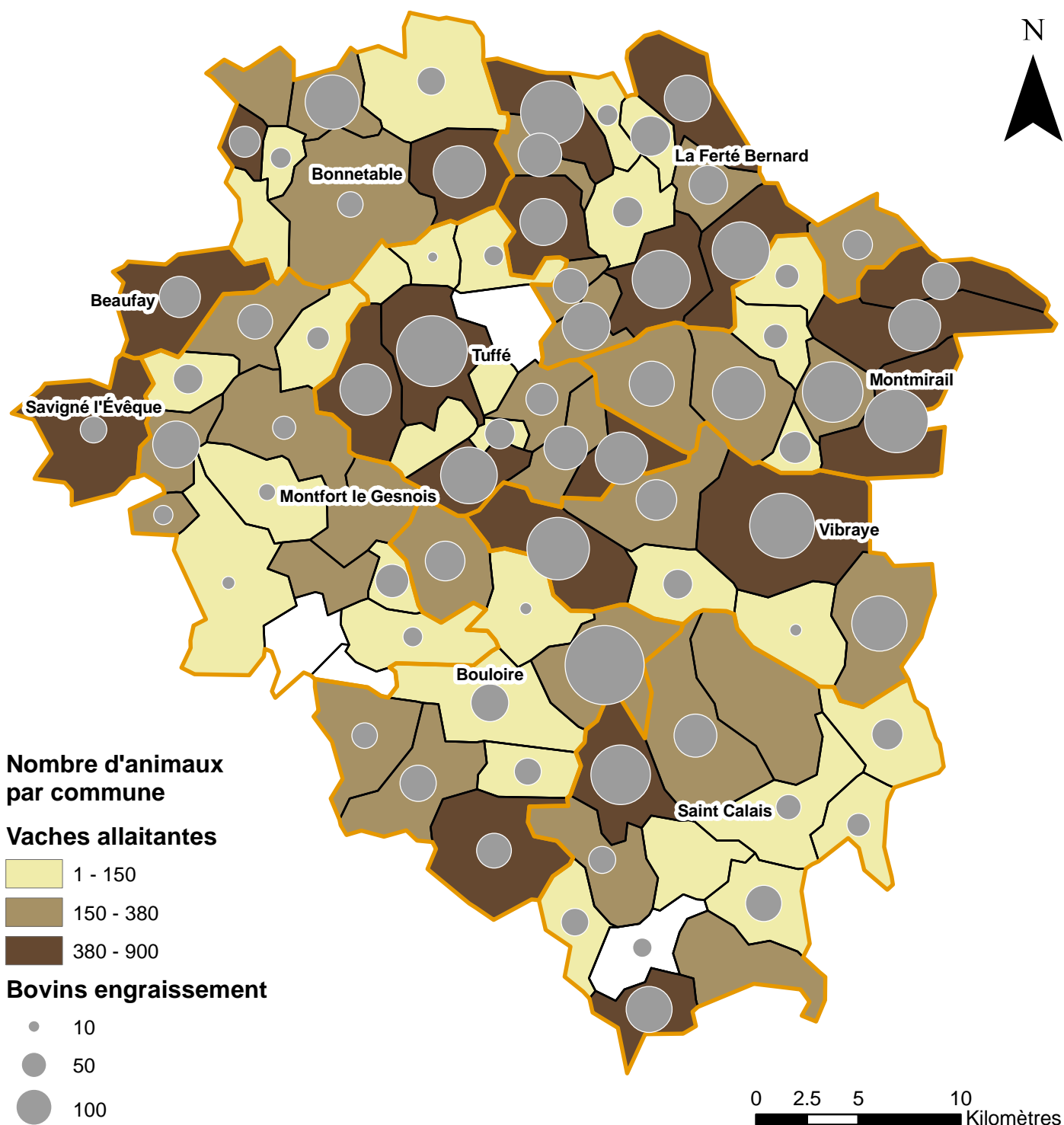
## Carte moyen de production : VIANDE BOVINE

Source : ADASEA, GDS et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 92 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).





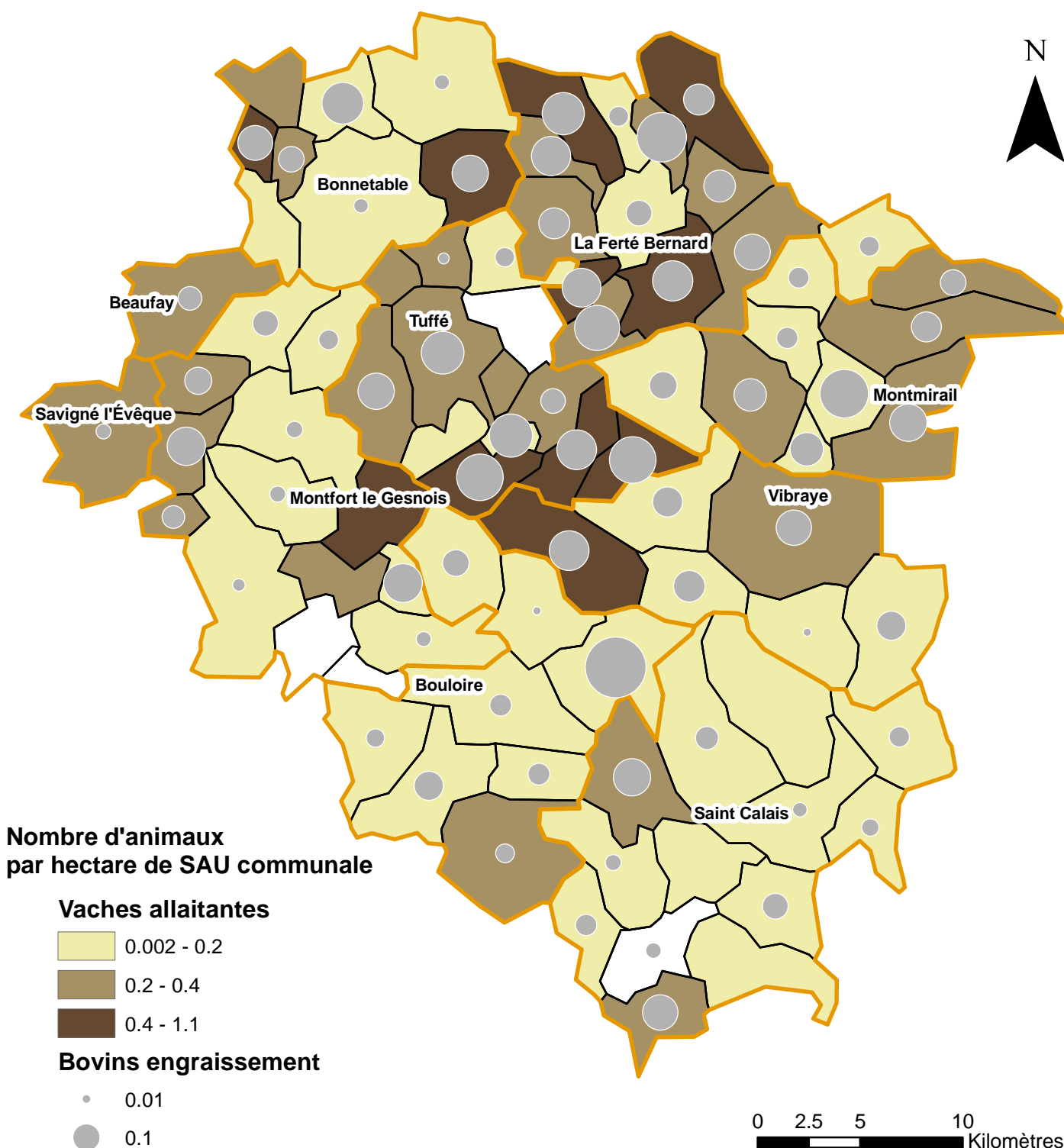
## Carte moyen de production : VIANDE BOVINE

Source : ADASEA, AGRESTE 2000, GDS et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 98 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Dans la mesure où les données utilisées pour élaborer cette carte proviennent de différentes sources, il faut considérer cette carte comme indicatrice de tendances, sans s'attacher sur les valeurs chiffrées.



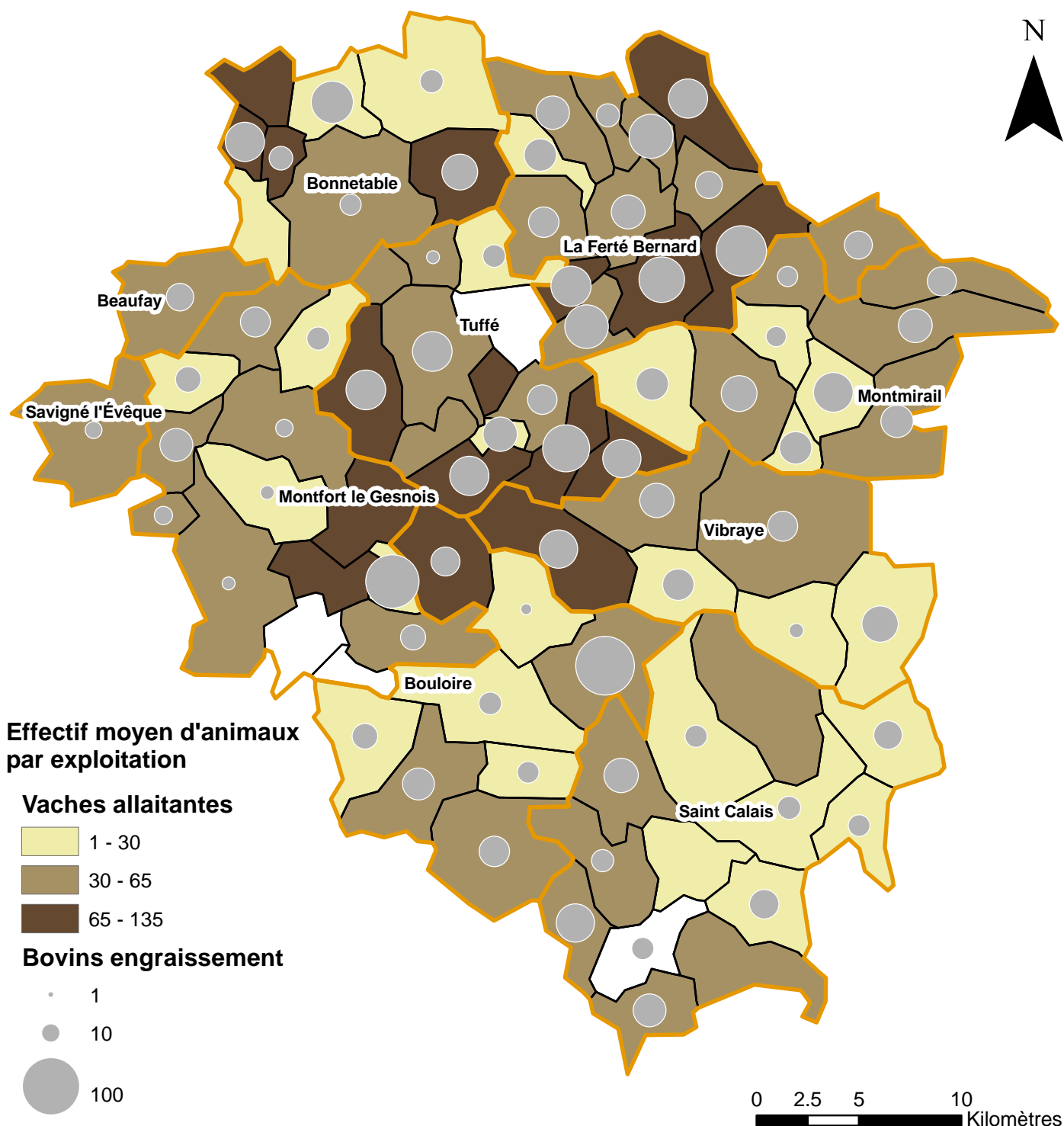
## Carte moyen de production : VIANDE BOVINE

Source : ADASEA, GDS et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 98 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



## La production avicole — Un secteur privilégié d'implantation dans le sud du Pays

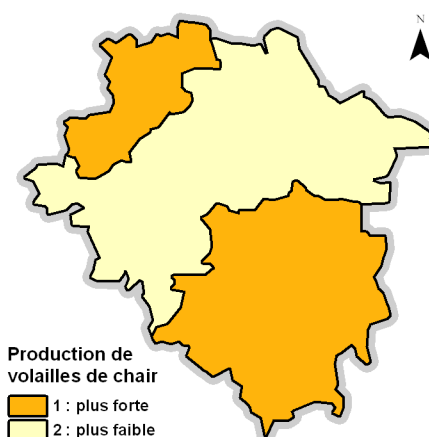
**78 exploitations** ont la volaille de chair comme production principale (58% label, 42% standard)  
**77 exploitations** ont la volaille de chair comme production secondaire (60% label, 40% standard)  
**1 exploitation sur 5** a un atelier volaille de chair dans le Pays du Perche

Dans toutes les cartes et pour tous les chiffres présentés dans cette partie, seule est traitée la production de volaille de chair. En effet, la production d'œufs relève d'une filière différente et ne peut être assimilée à la production de volaille de chair.

A titre de comparaison, le territoire du Pays du Perche accueille environ 14% des exploitations en production de volaille de chair du département, alors qu'il regroupe 24% des communes du département.

La **carte n° 16** donne la surface totale de poulailler par commune. Cette carte permet de différencier les communes ayant une plus forte implantation avicole que les autres. Ainsi le secteur sud du Pays du Perche apparaît riche en poulaillers par rapport au secteur nord. Il faut prendre cette carte avec précaution car plus une commune abrite de sièges d'exploitation agricole, plus elle a de possibilité d'accueillir de poulaillers. Or, la zone sud du Pays Perche est l'une des zones où l'on retrouve le plus d'exploitation par commune (voir carte n° 1).

La **carte n° 17** permet de nuancer les éléments apportés par la carte n° 16, en rapportant la surface totale de poulailler à la surface agricole communale. Ce critère permet de mesurer la "densité de poulailler" par hectare de surface agricole à l'échelle communale. On constate que le secteur sud, délimité par un arc de cercle rejoignant Saint Mars de Locquenay à Vibraye en passant par Dollon, est le secteur où l'on retrouve les "densités de poulailler" les plus élevées. Un autre secteur semble aussi se dégager au nord-ouest, délimité par les communes de Beaufay, Bonnetable et Nogent le Bernard. On peut donc définir deux zones distinctes sur le plan avicole au sein du Pays du Perche : la zone centrale de moindre implantation avicole (diagonale suivant l'axe Saint Mars la Brière - La Ferté Bernard), et le reste du territoire avec une présence de volailles plus importante.



Voici quelques chiffres comparatifs de ces deux types de zones :

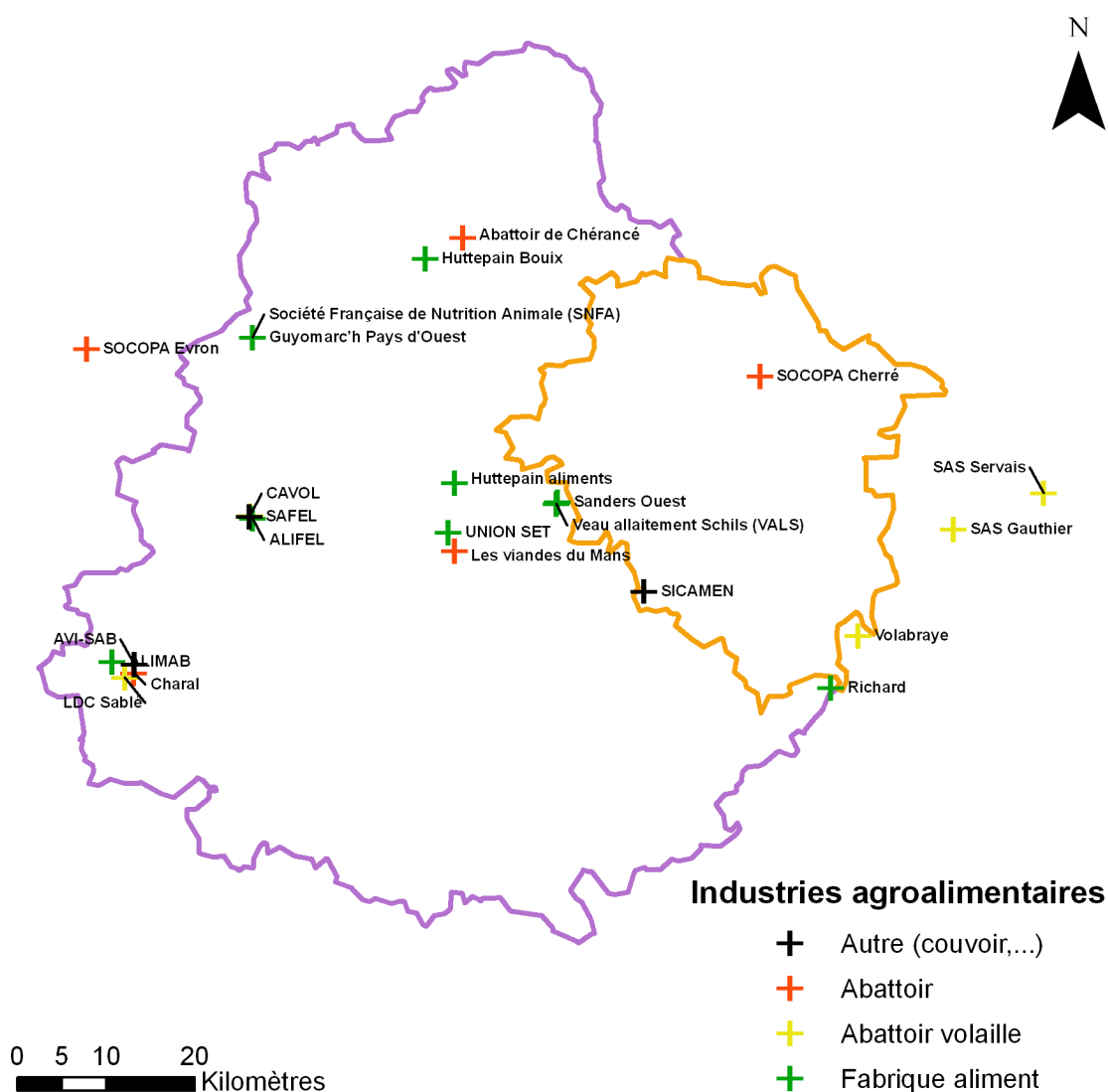
volaille	nombre de communes	nombre d'exploitations	% exploitations avec atelier volaille	% SAU totale	% surface poulailler totale
zone 1	35	434	24%	49%	75%
zone 2	51	415	12%	51%	25%

Ce tableau montre que 1 exploitation sur 4 a un atelier avicole dans la zone 1, contre 1 sur 10 dans la zone 2. La zone 1 concentre 3/4 de la surface en poulaillers du Pays Perche sur la moitié de la SAU du Pays. Cela montre bien qu'il y a une différence importante, sur le plan avicole, entre ces deux zones.

Quelques éléments explicatifs

- Historiquement, la zone sud-est du Pays Perche regroupait des exploitations de petite dimension. A partir des années 1970, l'aviculture s'est avérée être un moyen efficace de diversification assurant une viabilité aux exploitations. La création d'un atelier avicole sur les exploitations était généralement rendu possible par la disponibilité ou l'arrivée de main d'œuvre sur les exploitations (dans la plupart des cas, il s'agissait de main d'œuvre familiale).

- Sur le plan de la structure agricole, le secteur sud-est est celui où le ratio surface toujours en herbe sur surface agricole est le plus faible, il est inférieur à 20% pour la plupart des communes (voir carte n°7). Les terres labourables prédominent donc dans ce secteur. Par conséquent, il n'y a pas de frein structurel à l'implantation de poulaillers dans la mesure où il y a, dans ce secteur, suffisamment de terres labourables pour épandre le fumier de volaille.
- Enfin, ce secteur est bien situé par rapport aux différents outils de production nécessaire à la volaille de chair. Un couvoir (SICAMEN), aujourd'hui leader national en poussin, est implanté sur la commune de Volnay. Plusieurs abattoirs de volailles sont situés à proximité (dans le Loir et Cher en particulier : Volabraye, SAS Gauthier, SAS Servais ; il y avait aussi un abattoir à Vibraye qui a fermé il y a quelques années). Enfin, des entreprises d'aliments tel que Richard, Sanders ou Huttepain entourent ce secteur. Cette proximité par rapport aux entreprises agroalimentaires du secteur avicole explique le développement historique de la volaille de chair dans ce secteur. De plus, le fait que ce secteur soit le secteur d'origine des familles Huttepain et Allègre (SICAMEN) a sans doute contribué à l'essor de l'aviculture en ces lieux.



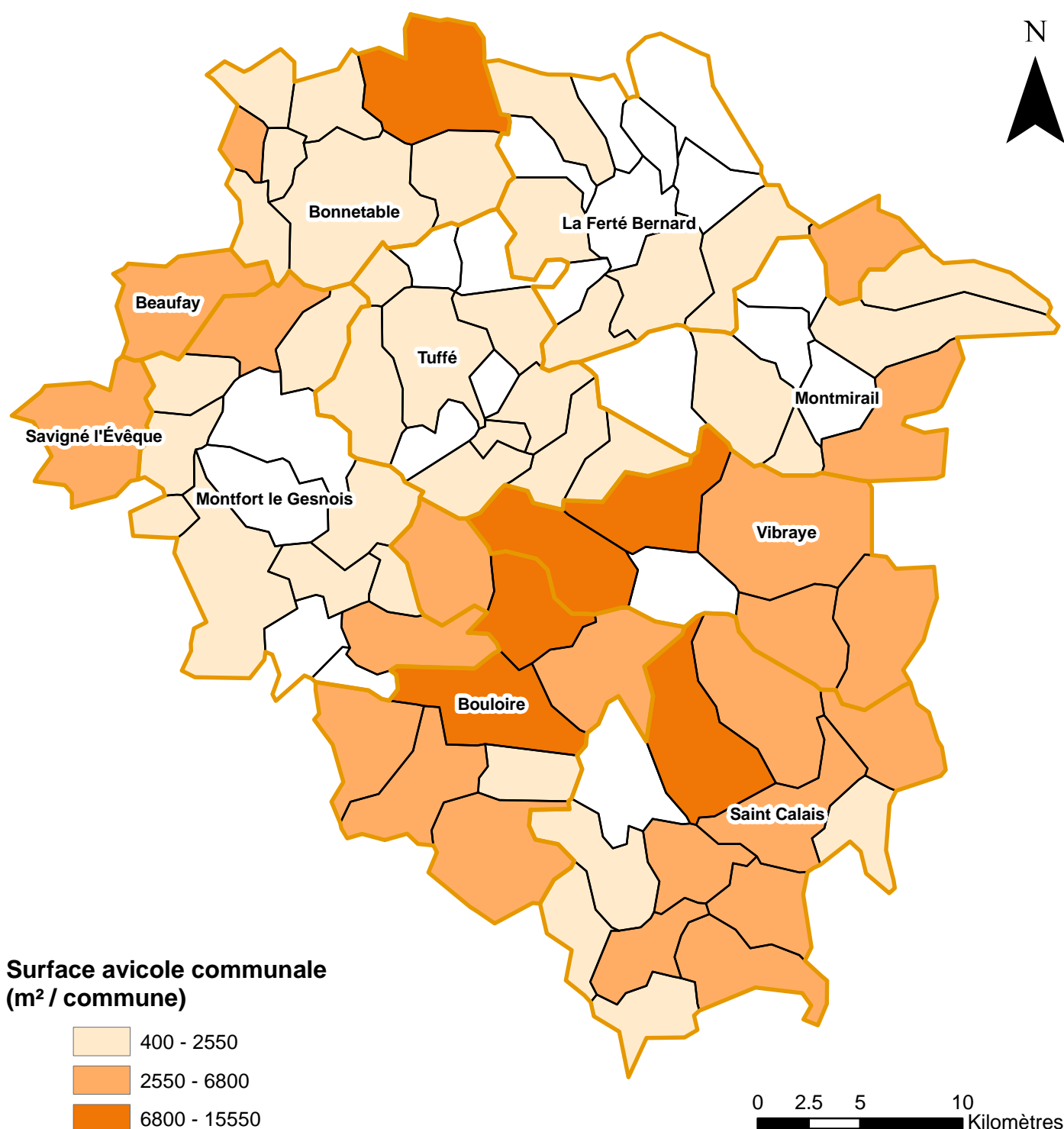
## Carte moyen de production : PRODUCTION AVICOLE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 92 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Il s'agit des surfaces de poulaillers pour la production de volaille de chair (productions standard et label confondues)



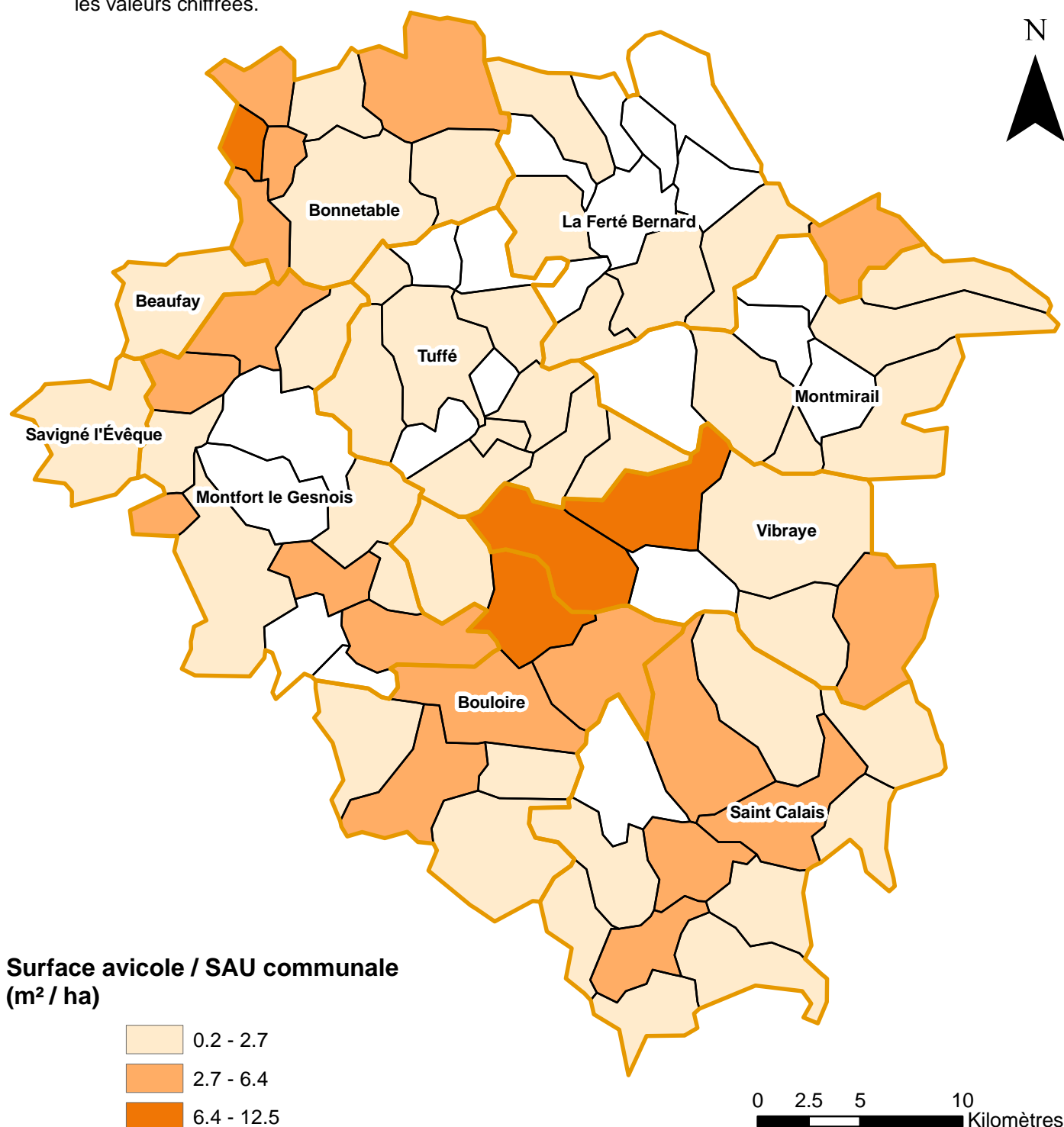
## Carte moyen de production : PRODUCTION AVICOLE

Source : ADASEA, AGRESTE 2000 et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 92 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Il s'agit des surfaces de poulaillers pour la production de volaille de chair (productions standard et label confondues)
- Dans la mesure où les données utilisées pour élaborer cette carte proviennent de différentes sources, il faut considérer cette carte comme indicatrice de tendances, sans s'attacher sur les valeurs chiffrées.



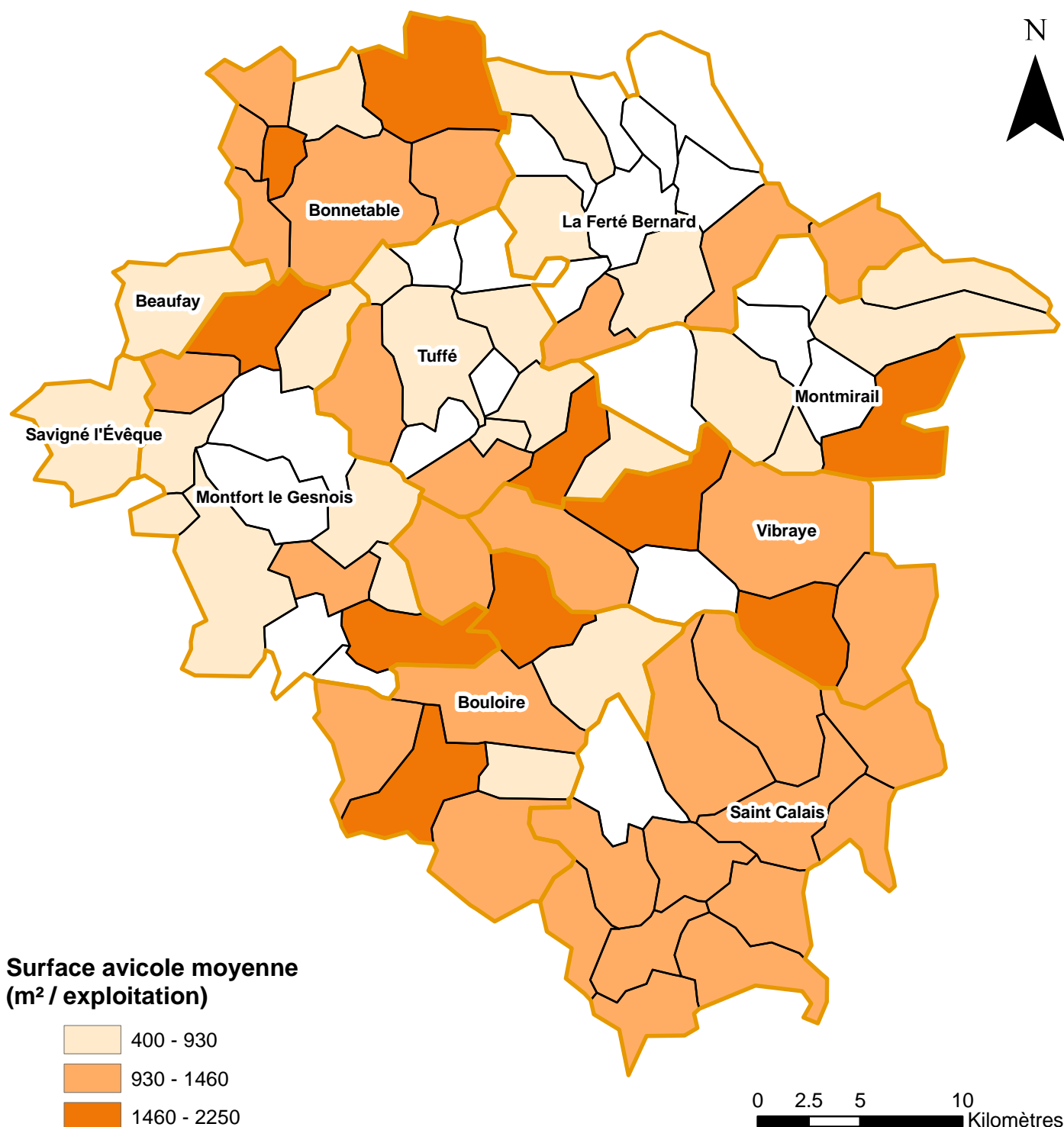
## Carte moyen de production : PRODUCTION AVICOLE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 92 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Il s'agit des surfaces de poulaillers pour la production de volaille de chair (productions standard et label confondues)



## La production porcine — Peu d'ateliers. Implantation majoritaire dans le sud du Pays

**50 exploitations** ont le porc comme production principale  
**23 exploitations** ont le porc comme production secondaire  
**9 % des exploitations** du Pays du Perche ont un atelier porcin

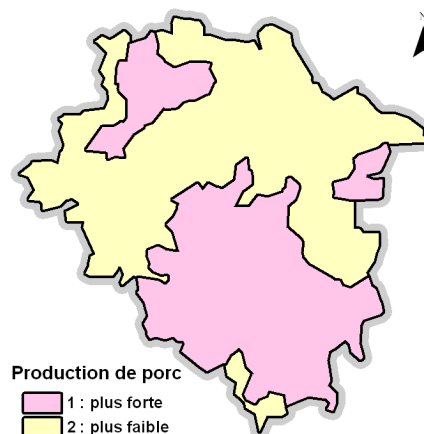
Cette production est beaucoup moins présente sur le territoire du Pays du Perche (comme dans le reste du département). Le nombre d'exploitations avec un atelier porcin est donc relativement faible et il est donc nécessaire d'être prudent quant à l'interprétation des informations fournies.

Comme pour la viande bovine, on différencie 3 types d'atelier porcin : naisseur, naisseur-engraisseur et post-sevreur-engraisseur.

- Les exploitations en système naisseur élèvent des truies pour produire et vendre des porcelets. Ces exploitations ont donc uniquement un renseignement quantitatif sur le nombre de truies.
- Les exploitations en système post-sevreur-engraisseur achètent des porcelets pour les engraisser en porcs charcutiers. Ces exploitations ont donc uniquement un renseignement sur le nombre de porcs charcutiers produits par an.
- Les exploitations en système naisseur-engraisseur élèvent des truies pour produire des porcelets, ensuite engraisés en porcs. Ces exploitations ont donc un renseignement sur le nombre de truies et sur le nombre de porcs charcutiers produits par an.

Sur le Pays du Perche, 45.5 % des exploitations sont des post-sevreur-engraisseurs, 36.5% sont des naisseurs-engraisseurs et 18% sont des naisseurs (cela correspond à la moyenne départementale).

Les cartes n°19 et n°20, représentant respectivement le nombre total de porcs et de truies par commune et le nombre de porcs et de truies ramené à la surface agricole communale, sont quasiment identiques. Ces cartes permettent de mettre en évidence deux zones d'implantation plus forte d'ateliers porcins : au sud du Pays du Perche et au nord-ouest. Ces zones "porcines" se superposent presque parfaitement avec les zones avicoles déterminées précédemment.



Voici quelques chiffres comparatifs de ces deux types de zones :

porc	nombre de communes	nombre d'exploitations	% exploitations avec atelier porc	% SAU totale	% nombre truie total	% nombre porc total
zone 1	29	389	14%	41%	86%	86%
zone 2	57	460	4%	59%	14%	14%

On voit que sur la zone 1, qui correspond à 41% de la surface agricole totale du Pays du Perche, sont présents 86% des porcs et des truies du Pays.

Quelques éléments explicatifs

- En Sarthe, les élevages porcins sont liés au sol par deux éléments. Le premier est le besoin en surface pour produire l'alimentation nécessaire à l'élevage. Le second est la nécessité d'avoir une surface suffisante pour épandre le lisier de l'élevage. Il n'est donc pas surprenant de retrouver les élevages porcins dans la zone où les terres labourables sont le plus présentes (bien que l'on puisse aussi épandre le lisier de porc sur les prairies).



- D'autre part, le Pays du Perche est bien situé par rapport aux entreprises d'alimentation pour le bétail, aux abattoirs et aux entreprises de transformation des produits porcins (plusieurs présents sur la route de Paris, départementale 323, Bordeaux Chesnel, Bahier, Christ,...). Ce secteur, et plus particulièrement Connerré et ses alentours, est le berceau des Rillettes. De plus, il existait à Bouloire un marché aux porcs. Il est donc logique qu'historiquement la production porcine se soit développée dans ce secteur.
- Enfin, tout comme la production avicole, la production porcine répondait parfaitement aux besoins de diversification des petites exploitations présentes historiquement sur ce secteur.

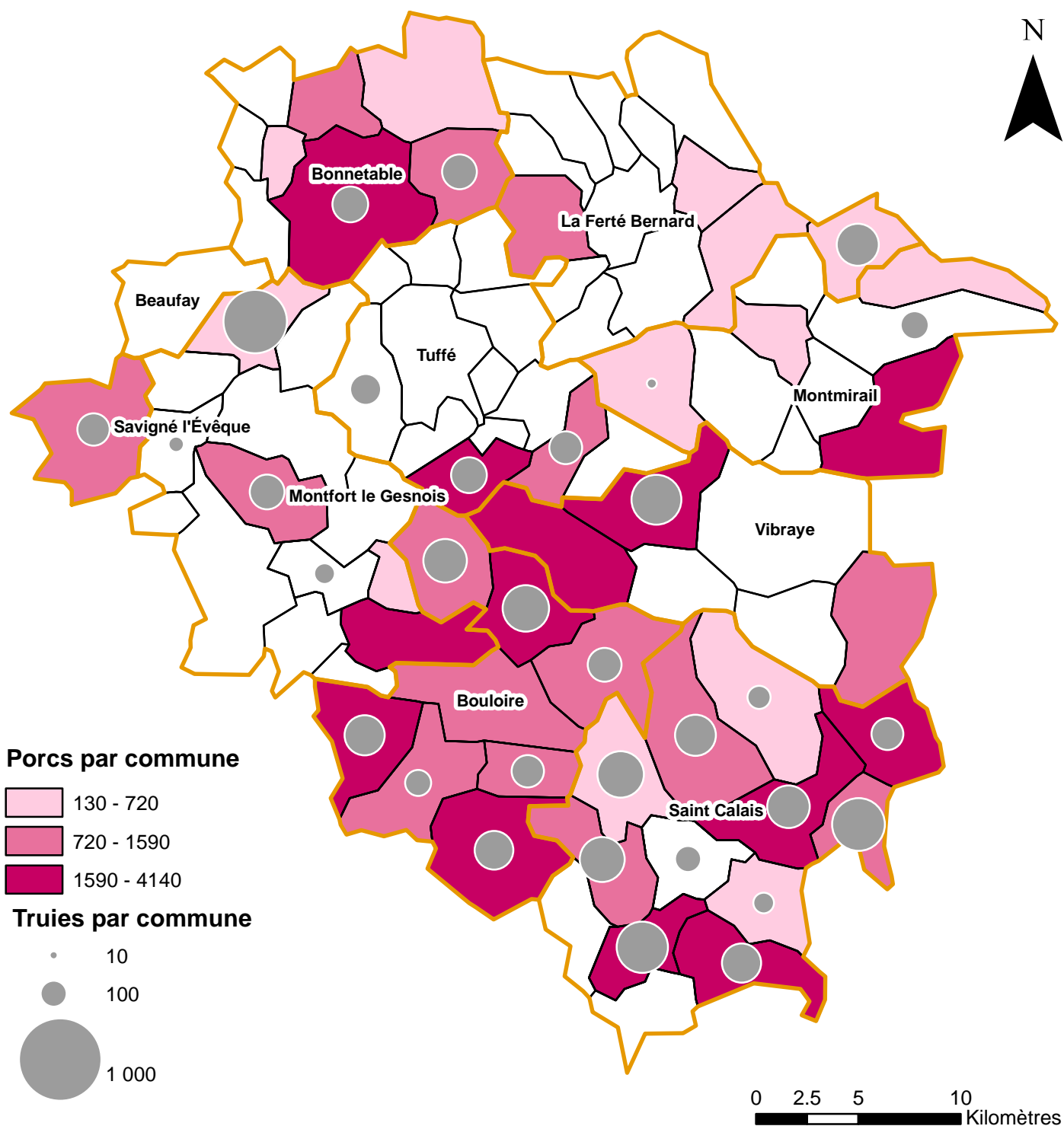
## Carte moyen de production : PRODUCTION PORCINE

Source : ADASEA, GDS et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 90 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



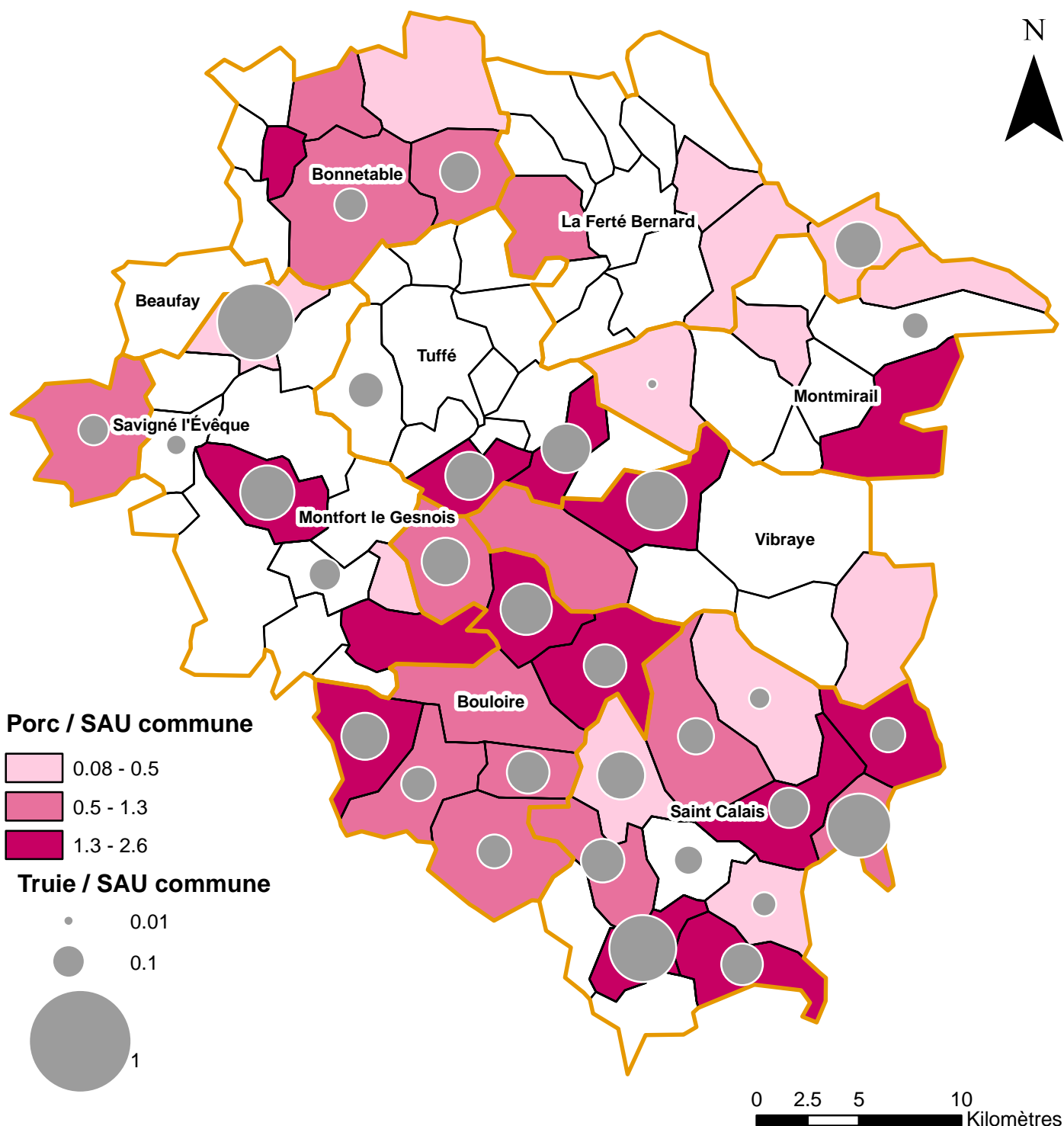
## Carte moyen de production : PRODUCTION PORCINE

Source : ADASEA, AGRESTE 2000, GDS et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 90 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).
- Dans la mesure où les données utilisées pour élaborer cette carte proviennent de différentes sources, il faut considérer cette carte comme indicatrice de tendances, sans s'attacher sur les valeurs chiffrées.



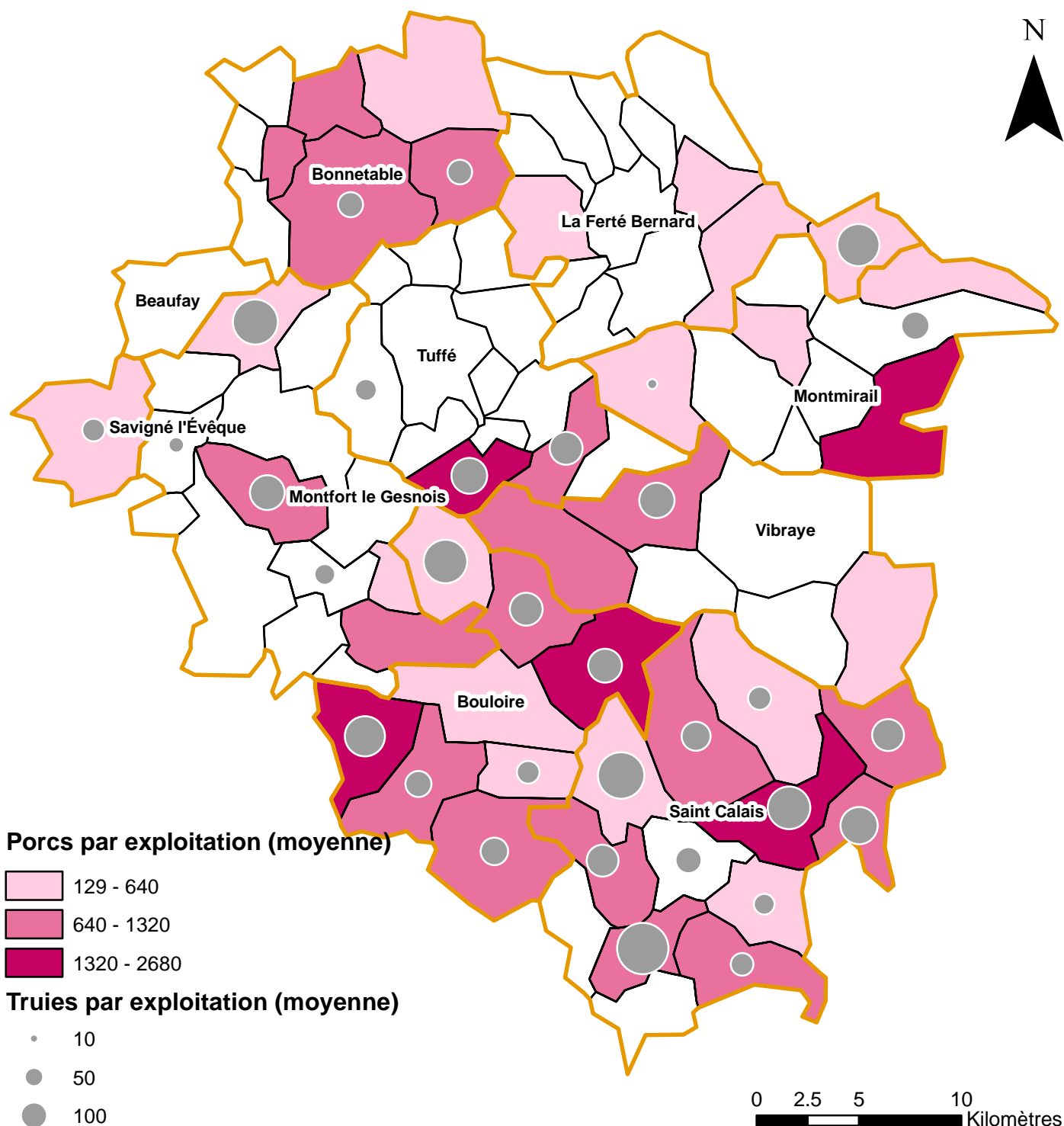
## Carte moyen de production : PRODUCTION PORCINE

Source : ADASEA, GDS et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 90 %.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



## **Le maraîchage**

<p><b>13 exploitations</b> ont le maraîchage comme production principale <b>3 exploitations</b> ont le maraîchage comme production secondaire <b>2 % des exploitations</b> du Pays du Perche ont un atelier maraîchage</p>
--

Le maraîchage est relativement peu présent sur le territoire du Pays du Perche. Il est essentiellement localisé sur les communes les plus proches du Mans (voir carte n°22). Ce secteur est une secteur de sable qui est favorable au maraîchage. De plus, ces communes, en dehors de La Ferté Bernard, regroupent une part importante de la population du Pays Perche (Saint Mars la Brière, Montfort le Gesnois, Lombron, Connerré et Savigné l'Évêque). Le maraîchage est, la plupart du temps, associé à la vente directe des produits sur les marchés locaux. Il n'est donc pas surprenant de retrouver les exploitations maraîchères sur les communes les plus peuplées et les plus proches du bassin de consommation du Mans.

## **Les autres productions**

<p><b>54 exploitations</b> ont une autre production comme production principale <b>20 exploitations</b> ont une autre production comme production secondaire <b>9 % des exploitations</b> du Pays du Perche ont un atelier en autre production</p>
--

Parmi les autres productions, on peut noter la présence d'horticulture, d'arboriculture, de cheval, d'ovin, de cuniculture... On constate que ces productions sont, la plupart du temps, les seules productions de l'exploitation (43 cas), ou qu'elles se combinent avec des productions de viandes bovine (14 cas) ou de grandes cultures (8 cas).

En terme de répartition (voir carte n°23), on trouve ces exploitations majoritairement le long de la diagonale qui va de Savigné l'Évêque à Nogent le Bernard et dans le triangle formé par les communes de Cormes, Saint Michel de Chavaignes et Rahay

## **La vente directe**

La carte n°24 montre où se situent les exploitations qui vendent directement leur production aux consommateurs. De même que pour le maraîchage, les exploitations en vente directe sont principalement localisées à proximité du Mans et sur le bassin de consommation autour de Montfort le Gesnois. La plupart des exploitations qui réalisent de la vente directe sont orientées vers les autres productions, le lait ou le maraîchage. Dans la mesure où le niveau d'information sur cet indicateur n'est pas très élevé sur certaines communes du Pays, il faut rester prudent dans l'analyse.

Parmi ces exploitations, deux font partie du réseau "Bienvenue à la Ferme".

## **La double activité**

La carte n°25 indique la part d'exploitants double-actifs par commune. La double-activité se caractérise par le fait que l'exploitant a une activité non agricole (employé, entreprise de travaux publics,...) en plus de son activité agricole. En théorie, la part de l'agriculture dans le revenu de l'exploitant reste majoritaire. Il est difficile de tirer de grandes tendances de cette carte dans la mesure où aucune zone ne se démarque réellement, et où le niveau de renseignement sur certaines communes est faible.

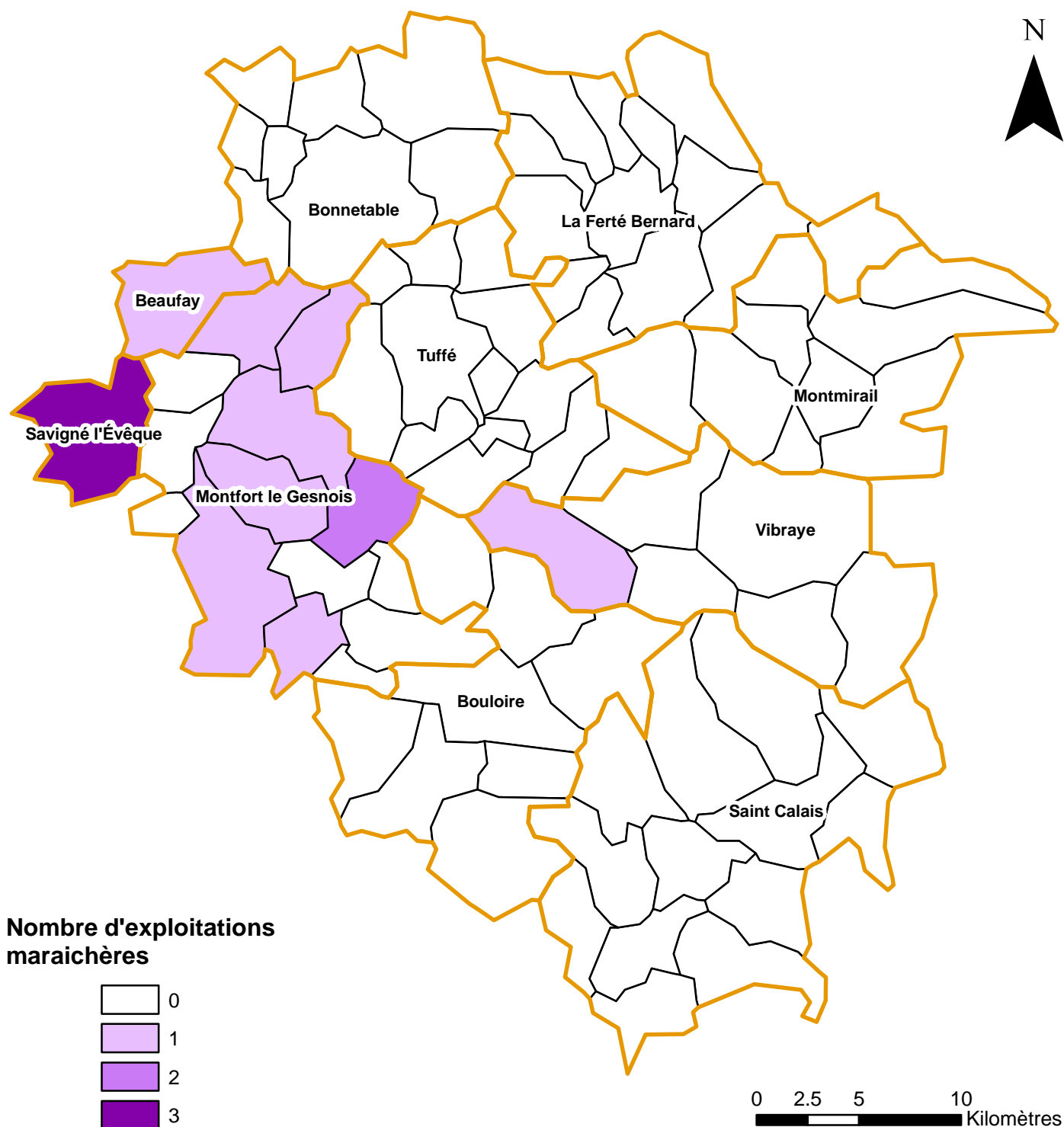
## Carte de localisation : EXPLOITATIONS MARAICHÈRES

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



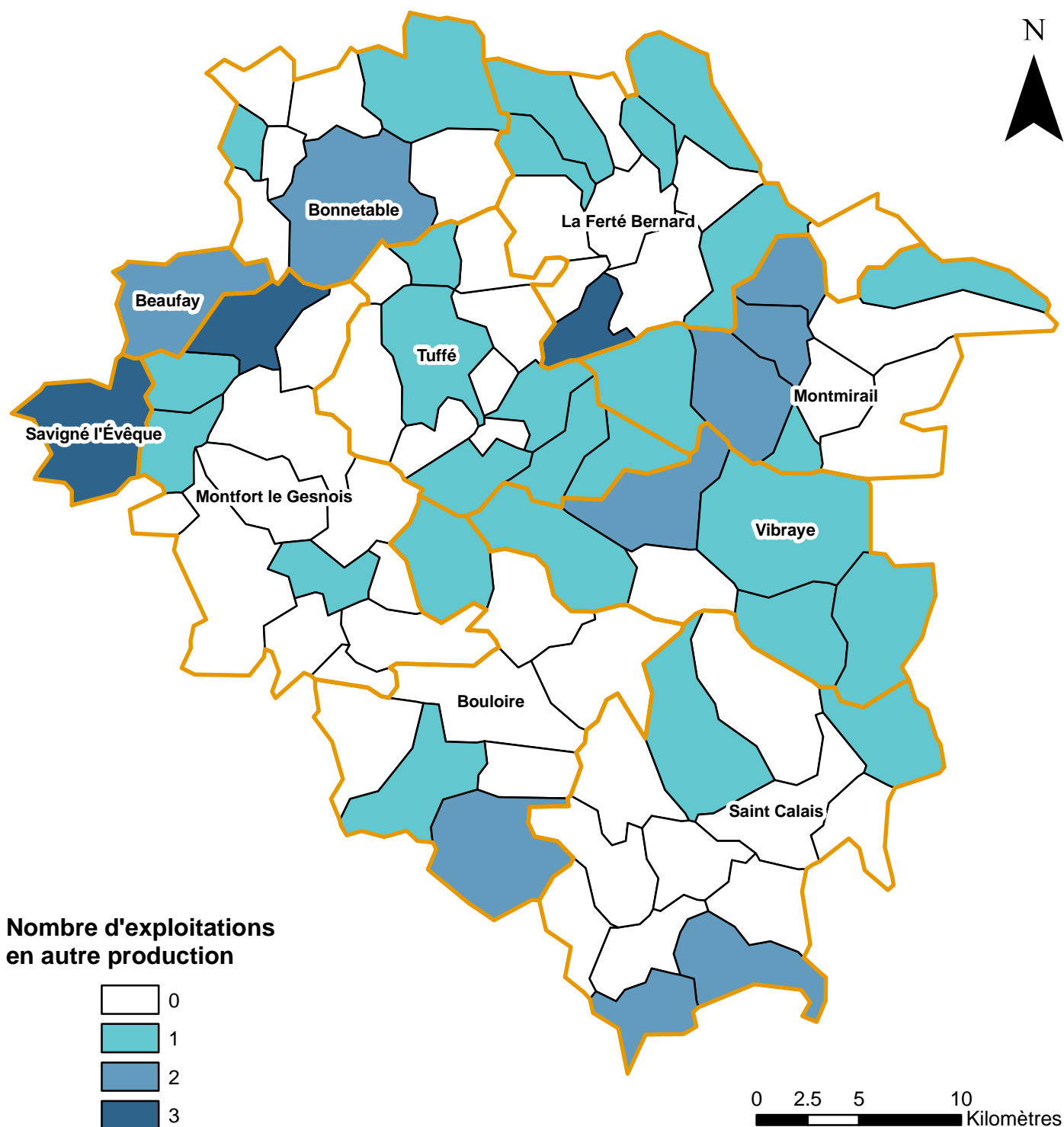
## Carte de localisation des AUTRES PRODUCTIONS

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



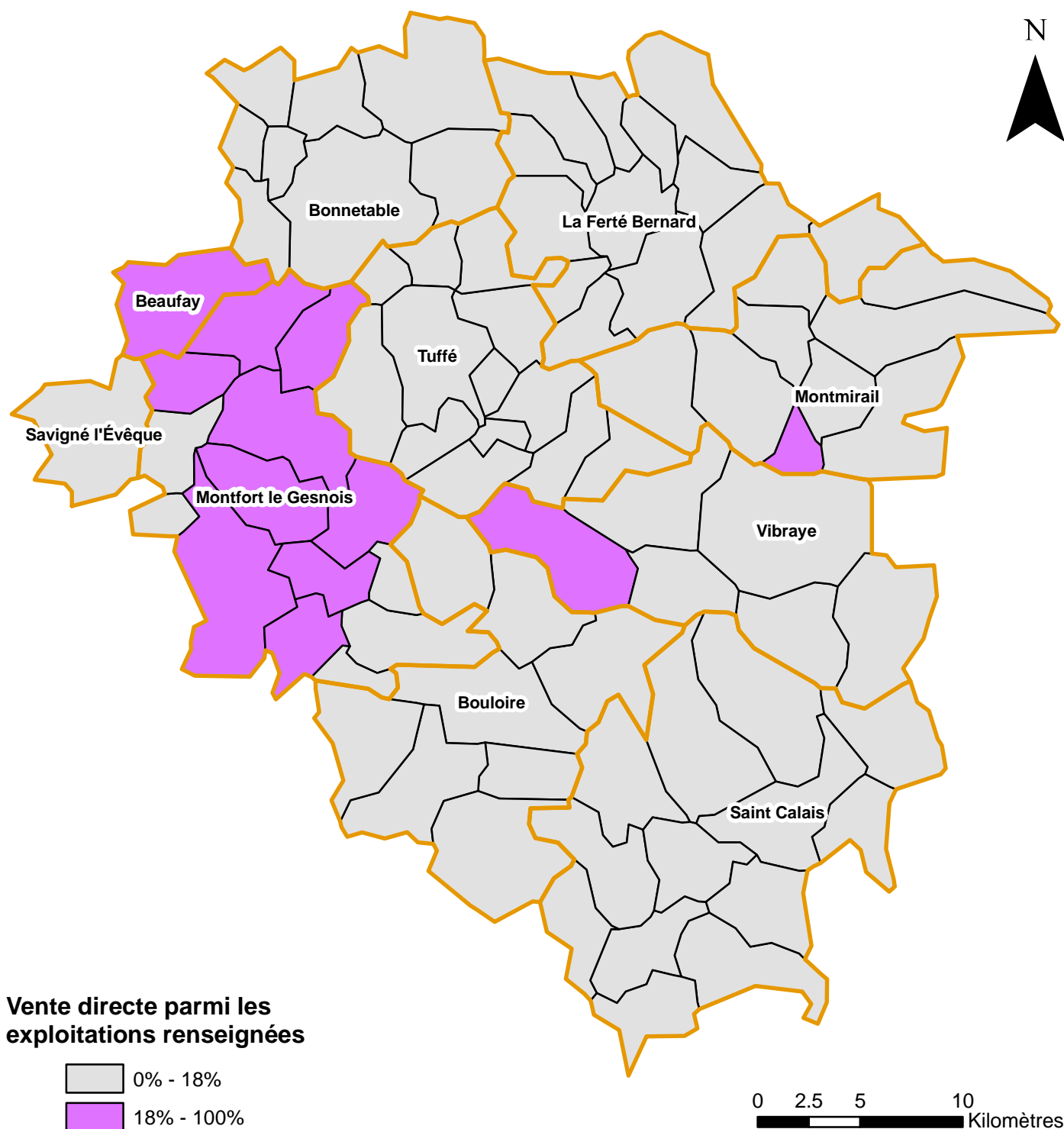
## Carte de localisation : VENTE DIRECTE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 89%. Ce taux est variable selon la commune.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).





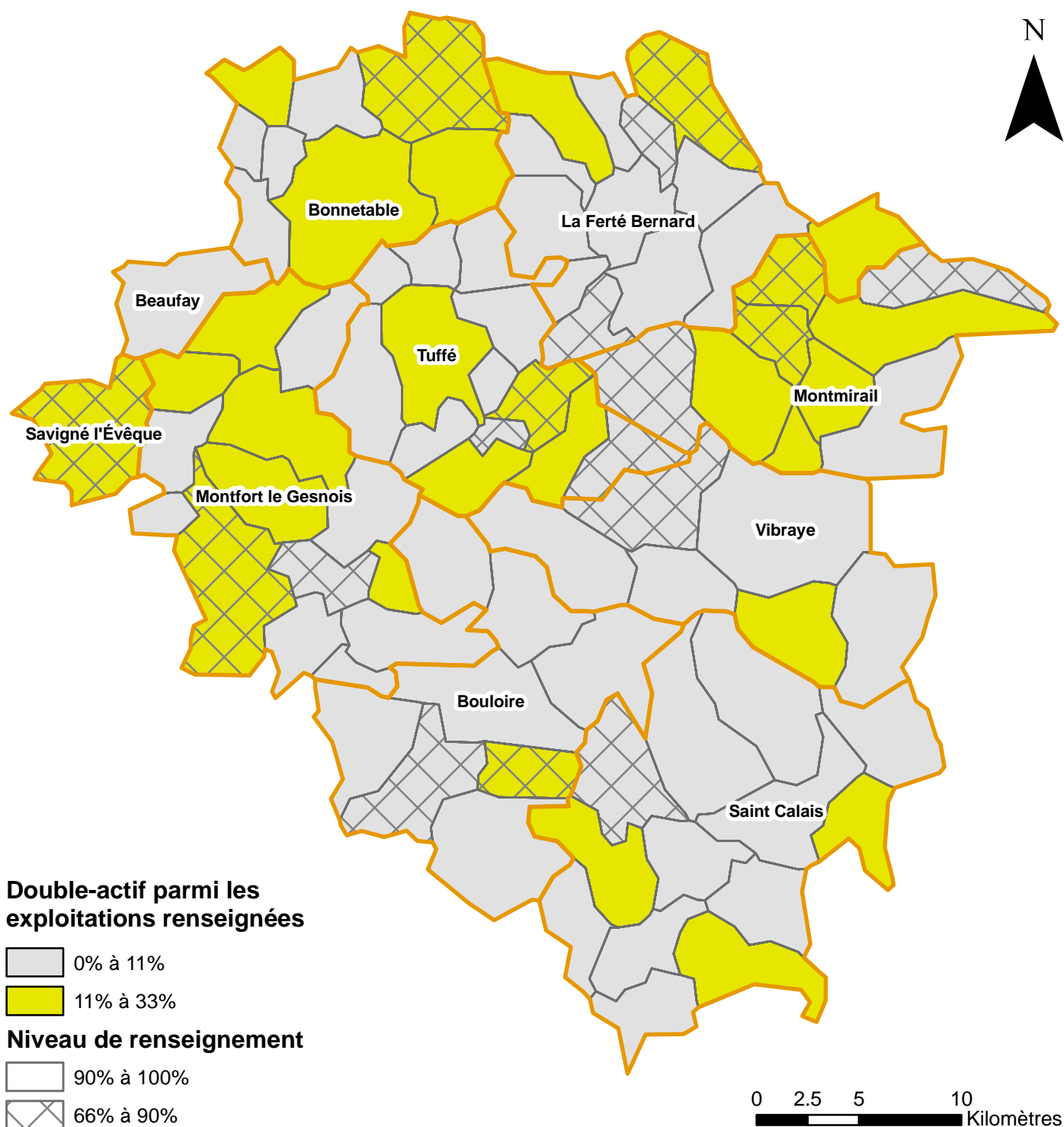
## Carte de localisation : DOUBLE ACTIVITE

Source : ADASEA et Chambre d'agriculture

juin 2007

### Informations sur la carte :

- Taux de renseignement : 95 %. Ce taux est très variable selon la commune : le hachurage permet de le préciser.
- La méthode de classement utilisée est la méthode dite des seuils naturels (méthode de Jenks).



## Conclusion

En guise de conclusion, la carte ci-dessous synthétise les zones qui ont été définies au niveau de chaque production. Cinq grands types de zone agricole sont définis en fonction des productions qui prédominent sur chacune de ces zones. Même si cette carte différencie plusieurs territoires agricoles, il est important de rappeler que, dans son ensemble, le Pays du Perche abrite une agriculture dynamique, aussi bien par le nombre d'exploitations présentes sur le territoire et que par les moyens de production mis en jeux.



### Remarques :

- La zone "lait, viande bovine + influence du Mans" est semblable, en terme de productions agricoles, à la zone "lait, viande bovine" (cantons de La Ferté Bernard et de Montmirail). La différence est la proximité du Mans qui influe sur ce territoire en développant de manière plus forte la vente directe des produits et le maraîchage.
- Le secteur "lait, viande bovine moindres niveaux de production" est un secteur où les productions de volaille et de porc sont peu présentes et où les niveaux de production en lait ou en viande bovine sont plutôt plus faibles qu'ailleurs. Seule la commune de Tuffé, qui fait partie de cette entité géographique, déroge à cette règle en présentant des niveaux de production élevés en lait et en viande bovine.